

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

276

DT5

Projet de parc éolien Massif du Sud

6211-24-023

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. FRANÇOIS LAFOND, président
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT
DU PARC ÉOLIEN DU MASSIF DU SUD
PAR SAINT-LAURENT ÉNERGIES**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 5

Séance tenue le 15 décembre 2010 à 19h 00
Centre communautaire
115, rue de la Fabrique
Saint-Luc-de-Bellechasse

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2010
SÉANCE DE LA SOIRÉE
DÉPÔT DE DOCUMENTS 1
PÉRIODE DE QUESTIONS
QUESTIONS PAR COURRIEL..... 3
M. ALAIN CHABOT 7
M. GERMAIN CHABOT 16
Mme FRANCINE ALLARD..... 22
Mme RAYMONDE GARANT 29
M. JEAN-PIERRE CHABOT 34
Mme LINE L. COULOMBE 40
M. ALAIN CHABOT 47
REPRISE DE LA SÉANCE
M. PATRICE PERREULT 54
M. GERMAIN CHABOT 61
Mme FRANCINE ALLARD..... 64
Mme LINE L. COULOMBE 69
M. JEAN-PIERRE CHABOT 74
QUESTIONS DE LA COMMISSION 83
M. MARIO LABRIE..... 98
MOT DE LA FIN 100

**SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2010
SÉANCE DE LA SOIRÉE
DÉPÔT DE DOCUMENTS**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonsoir. Bienvenue à cette cinquième séance de l'audience publique sur le projet de parc éolien Massif du Sud par Saint-Laurent Énergies.

10 Avant de laisser la parole aux participants, je désire vérifier si le promoteur a déposé de nouveaux documents depuis la dernière séance.

Monsieur Cookson.

15 **PAR M. STEPHEN COOKSON:**

Non monsieur le Président, je vais demander à François Tremblay de lister les documents déposés.

20 **PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:**

Saint-Laurent Énergies vient de déposer deux (2) documents. Un qui regroupe les deux (2) présentations concernant la voirie forestière, c'est-à-dire le drainage des chemins et traverses de cours d'eau.

25 Le deuxième document qui a été déposé, c'est le graphique présentant l'évolution des prix d'électricité.

Donc voilà les deux (2) documents qu'on a déposés.

30 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Tremblay.

35 Et du côté des personnes-ressources, monsieur Talbot? Non.

Monsieur Madore?

PAR M. LOUIS MADORE:

40

Aucun nouveau document de déposé.

PAR LE PRÉSIDENT:

45

Parfait, merci. Monsieur Mendes? Monsieur Arbour?

PAR M. SIMON ARBOUR:

50

Par rapport, tout à l'heure par rapport à la question au niveau du bruit puis des infrasons, cette semaine, j'ai un collègue qui m'a fait parvenir quelques références scientifiques récentes sur le sujet, donc je vais regarder si je pourrais pas vous les rendre disponibles dans les prochains jours.

PAR LE PRÉSIDENT:

55

Parfait, merci monsieur Arbour.

Monsieur Patry? Et monsieur Lacombe? Non plus. Merci.

60

Le registre est ouvert et vous pouvez dès maintenant vous y inscrire pour venir poser vos questions.

Si vous avez l'intention de présenter un mémoire, veuillez en faire part à madame Anne-Lyne Boutin qui est coordonnatrice de la Commission d'enquête à la table située à l'arrière de la salle.

65

Avant d'appeler les intervenants, je tiens à vous rappeler les règles de procédure en audience publique. Donc je demande aux participants d'éviter les préambules dans leurs questions; deux (2) questions par intervention sont permises et ce, sans sous-question.

70

Par ailleurs, vous pouvez vous réinscrire au registre pour d'autres questions relatives au projet.

Toutes les questions et réponses me sont directement adressées.

75

Enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarques désobligeantes, propos diffamatoires ou attitudes méprisantes ne seront tolérés dans la salle et ce, afin d'assurer un débat serein et respectueux.

**PÉRIODE DE QUESTIONS
QUESTIONS PAR COURRIEL**

80

PAR LE PRÉSIDENT:

85

Je vais commencer cette séance par des questions par des personnes qui nous ont envoyé des questions par Internet, donc via le site de la Commission.

Toutes les questions s'adressent au promoteur.

90

La première question est la suivante! En plus des droits nécessaires à la construction de votre parc éolien, quels sont les autres droits détenus par Saint-Laurent Énergies dans le Parc du Massif du Sud?

PAR M. STEPHEN COOKSON:

95

Est-ce que vous pouvez répéter la question?

PAR LE PRÉSIDENT:

100

Oui. En plus des droits que vous avez, les droits octroyés par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, pour la réalisation de votre projet de parc éolien, est-ce que Saint-Laurent Énergies détient d'autres droits dans le Parc du Massif du Sud, c'est-à-dire des claims, des droits miniers ou des droits de passage ou des droits d'installation de mâts, je sais pas?

PAR M. STEPHEN COOKSON:

105

Monsieur le Président, Saint-Laurent Énergies détient présentement les baux nécessaires pour l'installation des mâts de mesure qui sont détaillés dans le rapport addenda, les mâts qui sont présentement installés.

110

Saint-Laurent Énergies détient aussi deux (2) permis pour l'utilisation de bancs d'emprunt qui étaient utilisés pendant la construction des chemins pour les installations de ces mâts de mesure.

De ma connaissance, on n'a aucun autre droit sur le territoire.

115

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur.

120 Ensuite de ça, une autre question! Concernant les nouveaux chemins, ceux que vous allez construire, la question est la suivante! La personne aimerait savoir quel sera le degré ou le pourcentage maximum pour pouvoir monter les mâts d'éoliennes en fait sur l'installation, dans le fond, si la pente est comme ça, parce qu'il y a des pentes fortes, et il veut savoir si vous avez besoin de dynamitage ou d'amenuiser les pentes également?

125 **PAR M. STEPHEN COOKSON:**

Monsieur le Président, je vais demander à monsieur Étienne Bibor, spécialiste technique de Saint-Laurent Énergies, de répondre à cette question.

130 **PAR M. ÉTIENNE BIBOR:**

Bonsoir monsieur le Président. Alors les pentes, l'analyse complète des routes, l'analyse de déblai-remblai comme on dit n'a pas été complétée pour l'instant.

135 Mais en général, ce qu'on vise, c'est des pentes de dix pour cent (10 %) qui permettent d'emmener les différentes composantes sur l'emplacement des éoliennes. Dans certains cas, les pentes vont excéder dix pour cent (10 %), puis dans ces cas-là, on doit prendre des mesures particulières pour pouvoir s'assurer que les camions vont être capables de se rendre jusqu'en haut. Donc on peut tirer les camions ou pousser les camions pour les emmener jusqu'en haut.

140 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et au niveau de l'emplacement comme tel des éoliennes, est-ce qu'il va y avoir besoin de dynamitage, soit pour faire la base qui va tenir les éoliennes ou encore pour les chemins, est-ce que vous aurez besoin de dynamitage?

145 **PAR M. STEPHEN COOKSON:**

Monsieur le Président, tel que mentionné dans l'étude d'impact, dépendant des conditions de sol, il pourrait y avoir un besoin de dynamitage pour certains travaux sur les chemins d'accès et sur les fondations.

150 **PAR LE PRÉSIDENT:**

155 Parfait, merci.

Autre question! Bon, dans votre étude d'impact, il est également mentionné que vous devrez déposer à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale une étude d'impact. Et la personne

160 en question veut savoir si le projet sera soumis à une évaluation environnementale en vertu de la Loi canadienne, en fait la loi, c'est LACE, je pense, la Loi canadienne sur l'évaluation, LCEE?

PAR M. STEPHEN COOKSON:

165 Monsieur le Président, étant donné que le programme écoÉNERGIE qui est le programme fédéral pour certaines subventions pour des projets éoliens au Québec prendrait fin le 31 mars 2011, le projet au Massif du Sud ne se qualifie pas pour ce programme-là, donc enlève le dernier critère pour que ce soit sujet à cette évaluation fédérale.

PAR LE PRÉSIDENT:

170 Juste par souci d'intérêt, est-ce que le programme avait été reporté? Parce que je crois qu'il devait se terminer en 2008 ou 2007, est-ce que c'est possible?

PAR M. STEPHEN COOKSON:

175 Monsieur le Président, de ma connaissance, le programme depuis modification des conditions du programme en 2008, le programme a toujours eu une date de fin de mars 2011.

PAR LE PRÉSIDENT:

180 Merci. Maintenant, on sait que les éoliennes sont de modèle allemand, donc les pièces seront-elles entièrement fabriquées en Allemagne?

PAR M. STEPHEN COOKSON:

185 Monsieur le Président, je vais demander à monsieur Stéphane Boyer de répondre à cette question.

PAR M. STÉPHANE BOYER:

190 Monsieur le Président, monsieur le Commissaire, donc le fabricant est un fabricant allemand qui fabriquera une partie de l'éolienne au Québec et une partie en Allemagne.

195 Alors les composantes fabriquées au Québec seront les tours, les pales et le convertisseur de puissance qui est une partie électronique située donc dans la tour. Et viendront d'Allemagne les nacelles et les "hubs" des éoliennes.

PAR LE PRÉSIDENT:

200 Parfait, merci.

PAR LE COMMISSAIRE:

205 Un petit complément! Je sais que vous avez, enfin votre fournisseur a des ententes avec Marmen pour les tours, avec LM Glasfiber pour les pales, est-ce que la fabrication des convertisseurs qui devait être faite dans une usine que Woodward implanterait, et maintenant ce serait plus eux, ils fabriqueraient au Colorado, mais ça serait quelqu'un d'autre qui assemblerait à New Richmond.

210 C'en est où ce dossier-là, savez-vous?

PAR M. STÉPHANE BOYER:

215 Oui, tout à fait. En fait, ça a été annoncé assez récemment lors du congrès de l'Association canadienne d'énergie éolienne, et donc c'est bien le fabricant, c'est bien Woodward SEG qui travaille avec un fournisseur canadien qui va s'implanter à New Richmond qui s'appelle Eaton pour assembler les convertisseurs de puissance et donc les fournir. Ils seront faits à New Richmond.

220 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Et l'ensemble de ces composantes-là vous permettront de rencontrer les exigences du soixante pour cent (60 %) de contenu québécois?

225 **PAR M. STÉPHANE BOYER:**

230 Ils nous permettent, pour ce qui est des éoliennes, de rencontrer ce qu'on appelle, dans un premier temps, le trente pour cent (30 %) de l'éolienne donc en Gaspésie, MRC de Matane, et même de l'excéder, et d'obtenir le soixante pour cent (60 %) global pour ce qui est au niveau du Québec, pour la totalité du parc éolien.

PAR LE PRÉSIDENT:

235 Merci.

ALAIN CHABOT

240 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais maintenant demander à monsieur François Duchesneau de s'avancer. Monsieur Duchesneau n'est pas là.

245 Madame Francine Lavoie? Madame Lavoie n'est pas là.

Monsieur Mario Labrie? Monsieur Labrie n'est pas là.

Monsieur Alain Chabot.

250 Bonsoir monsieur Chabot.

PAR M. ALAIN CHABOT:

255 J'ai plusieurs questions. Ma première question va porter, on va revenir sur la grive de Bicknell, j'ai pas été à toutes les discussions, mais je pense que j'ai compris l'essentiel, concernant le fait que le ministère des Ressources naturelles va assurer qu'il n'y ait pas d'éolienne dans les habitats qu'il juge essentiels.

260 On sait que la grive de Bicknell est aussi sous responsabilité fédérale comme étant un oiseau migrateur et tout.

265 Ce que je me questionne, c'est que dans la perspective de la protection d'une espèce menacée et vulnérable, à ma connaissance, il y a pas de plan de rétablissement encore de fait sur la grive de Bicknell, parce qu'on en est aux premières connaissances, c'est embryonnaire comme connaissances un peu même. Et généralement, dans un plan de rétablissement, on s'assure de protéger, oui l'habitat actuel, mais aussi l'habitat futur. C'est comme un compte en caisse, quoi. On place le capital, mais on mise sur les intérêts aussi.

270 Et on a bien établi que l'impact des éoliennes peut avoir, une éolienne peut avoir un impact qui peut aller jusqu'à six cents mètres (600 m) chaque côté.

275 Donc le principe de précaution dirait qu'on devrait protéger, oui les habitats actuels, mais aussi ceux qui pourraient devenir potentiels ou soit qu'ils ont été modifiés par des activités forestières ou autres, mais qui pourraient redevenir potentiels.

280 Ma question est donc: Premièrement, est-ce que le ministère va respecter – parce qu'on s'est aperçu aussi que Saint-Laurent Énergies semblait avoir identifié un vide légal et avait l'air presque surprise de pas pouvoir se servir de ce vide juridique là, du fait que la désignation vient d'être, quand ils ont débuté les études et tout.

285 Ma question est simple, donc est-ce que le ministère des Ressources naturelles et aussi le ministère fédéral, parce que c'est sa responsabilité, vont s'assurer à la fois de protéger l'habitat essentiel actuel de la grive de Bicknell, qu'on connaît, et on peut pas prétendre tous les connaître sur le Massif du Sud, mais aussi les habitats potentiels, et vont considérer l'impact et non l'implantation du site d'éoliennes, mais la zone d'impact des éoliennes de six cents mètres (600 m)?

290 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Monsieur Madore, êtes-vous en mesure de répondre au questionnement de monsieur Chabot?

295 **PAR M. LOUIS MADORE:**

Je peux répondre simplement en disant que nous, ce qui nous interpelle, ce qu'on va protéger, c'est l'habitat optimal tel que présenté sur les cartes qui vous ont été fournies.

300 Toutefois, si vous avez besoin de plus de précision sur le sujet, je devrai demander à monsieur Latour de venir préciser certains détails.

PAR LE COMMISSAIRE:

305 S'il vous plaît!

PAR M. NORMAND LATOUR:

310 Bon, juste pour expliquer vraiment le processus. C'est notre responsabilité provinciale dans le domaine de la grive de Bicknell, au niveau provincial, dès qu'une espèce est classée, est jugée, soit vulnérable, soit menacée, c'est le cas de la grive de Bicknell depuis le mois de mars 2009, si je me souviens bien, la Loi sur la conservation et la mise en valeur nous autorise ou nous demande d'identifier l'habitat de cette espèce menacée là.

315 Donc c'est dans ce cadre-là que nous, on a entrepris des travaux pour vraiment délimiter, cartographier l'habitat de la grive de Bicknell qu'on appelle l'habitat légal. C'est cet habitat-là qui

sera inscrit dans la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, comme étant l'aire de protection de la grive de Bicknell au Massif du Sud.

320 Ce processus-là pourra se faire aussi dans d'autres régions du Québec où la grive de Bicknell est présente.

PAR LE COMMISSAIRE:

325 Et quel est raisonnablement le délai que ça va prendre pour que le processus se réalise et pour que l'habitat soit désigné?

PAR M. NORMAND LATOUR:

330 Pour que ce soit complété, on parle encore de dix-huit (18) à vingt-quatre (24) mois, jusqu'à ce que l'habitat soit cartographié, approuvé par le bureau d'arpenteurs-géomètres de l'Arpenteur général du Québec et inscrit à la loi avec publication à la Gazette officielle. Le processus complet va prendre de dix-huit (18) à vingt-quatre (24) mois à partir d'aujourd'hui.

PAR LE COMMISSAIRE:

335 Est-ce qu'avant ça, est-ce qu'à l'amont de ça, va commencer à s'élaborer le travail pour définir le plan de rétablissement?

PAR M. NORMAND LATOUR:

340 Bon, c'est dommage que nos amis du fédéral ne soient pas là. Les plans de rétablissement s'appliquent aux espèces de juridiction provinciale.

345 Lorsque le gouvernement du Québec a le plein contrôle sur l'espèce, par exemple plan de rétablissement de l'aigle royal par exemple. C'est une espèce de juridiction provinciale, donc c'est nous qui avons la maîtrise d'oeuvre du plan de rétablissement.

350 Dans le cas d'un oiseau qui est de juridiction fédérale, le gouvernement fédéral a son propre processus de rétablissement, on appelle ça plutôt un plan de gestion, c'est un peu différent, mais les principes sont les mêmes. Il s'agit de faire l'état de la situation sur l'espèce et par la suite, d'identifier toute une panoplie de mesures qui seraient susceptibles de restaurer ces populations-là et d'assurer la survie et la pérennité de l'espèce et éventuellement, de faire sortir cette espèce-là de la liste des espèces en péril. Donc c'est l'objectif ultime.

355 Dans le cas donc de la grive de Bicknell, pour revenir à notre animal préféré, cet oiseau-là est de juridiction fédérale, donc on laisse le leadership au gouvernement fédéral. Ce qui n'empêche pas que lorsque le processus va être enclenché au gouvernement fédéral, que nous allons participer, ça va de soi, au rétablissement, entre guillemets, au plan, pour faire notre part aussi.

360 De la même façon que le fédéral contribue régulièrement au plan de rétablissement de certaines espèces lorsqu'ils ont un rôle à jouer ou une compétence particulière à jouer.

365 Donc pour revenir à la question initiale, l'habitat légal qu'on aura créé va être créé à partir de l'habitat optimal qu'on vous a présenté, donc l'habitat légal va entourer, va englober cet habitat-là optimal. Et c'est cet habitat légal là qui va devenir, en passant, une aire protégée de niveau 4.

370 Donc c'est cet habitat légal là qui va être la zone de protection. Si à l'intérieur de ça, on découvre – là, vous avez rapidement vu qu'on avait une dizaine de blocs d'habitat qui étaient suffisamment grands pour faire partie de notre noyau de base d'habitat optimal – si on découvre par exemple un autre bloc d'habitat, on pourra le rajouter comme habitat, sans changer l'habitat légal. Mais s'il est à l'intérieur de l'habitat légal, on va pouvoir agrandir, ajouter un bloc d'habitat optimal, ou même agrandir des blocs qui sont là.

375 Comme monsieur dit, si on s'aperçoit que dans quelques années, c'est dynamique, ce processus-là, si on s'aperçoit qu'en périphérie d'un des blocs qu'on a déjà identifiés, l'habitat devient intéressant pour la grive, on pourrait à ce moment-là agrandir facilement. Donc ça va devenir dynamique.

380 **PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord. Désignation, il y a quelque chose que je voulais préciser avec vous! Je sais pas qui va m'apporter la réponse.

385 Elle a été désignée en mars 2009 par publication du règlement.

PAR M. NORMAND LATOUR:

390 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

395 Est-ce qu'avant ça, il y a pas une version provisoire du règlement qui est publiée à la Gazette, à la suite de quoi, on attend des réactions et après ça, il y a une désignation officielle, ou c'est la première publication?

PAR M. NORMAND LATOUR:

400 Il y a deux (2) choses différentes déjà en partant. Au niveau de la Loi sur les espèces menacées et vulnérables, il y a deux (2) éléments. Il y a identifier une espèce comme étant une espèce menacée ou vulnérable, ce qui a été fait à la date qu'on vient de parler, en mars 2009, et il y a un autre élément qui doit être inclus à cette loi-là, c'est la description de l'habitat, je parle d'une description générale. Qu'est-ce qu'un habitat de la grive de Bicknell! Ça s'exprime en quelques

405 lignes.
Ça, ça définit les grandes caractéristiques, si on veut, d'un habitat d'une espèce menacée.

410 Une fois que ça est fait, tous les prérequis sont là pour qu'en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur, on puisse identifier clairement, avec arpentage et tout, un territoire de protection qui, lui, est protégé en fonction de la loi. C'est compliqué parce qu'il y a deux (2) lois.

PAR LE COMMISSAIRE:

415 Oui, ça va.

PAR M. NORMAND LATOUR:

420 Puis à chaque fois, il y a une consultation.

PAR LE COMMISSAIRE:

425 Mais moi, c'est à l'amont ce que je veux savoir. En mars 2009, on l'a désignée, mais la démarche devait être en cours depuis quand même un certain temps?

PAR M. NORMAND LATOUR:

D'analyse?

430 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Oui.

435 **PAR M. NORMAND LATOUR:**

Oui, effectivement, probablement, écoutez, ça dépend des espèces. Mais on peut penser que l'acquisition de connaissances et de consultation, documentation, peut prendre un (1) an à deux (2) ans, effectivement.

440 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Parce qu'en fait, lors des rencontres préparatoires, c'est ce qu'on avait demandé, une chronologie, mais on l'a eue à partir de la désignation vers l'aval finalement, vers l'avant.

445 Mais on aurait aimé avoir un calendrier avec quelques balises aussi qui précèdent sa désignation, juste pour comprendre la démarche.

Est-ce que c'est possible de nous fournir quelque chose à ce sujet-là?

450 **PAR M. NORMAND LATOUR:**

Oui, effectivement, je vais vérifier auprès de Faune Québec, parce que tout ce processus-là relève d'un autre secteur de notre ministère qui s'appelle Faune Québec. La personne qui s'occupait de ça est malheureusement à la retraite, mais je suis sûr qu'on peut recueillir certaines informations additionnelles précédant l'étape de la désignation.

455 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci beaucoup monsieur Latour.

460 **PAR M. ALAIN CHABOT:**

Ça l'a pas répondu s'ils vont considérer, bien, ils s'engagent à protéger, est-ce qu'ils vont considérer le site d'implantation de l'éolienne ou la zone d'influence?

465 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Monsieur Chabot, je pense que la réponse était très claire. On a désigné un habitat légal, si on en trouve d'autres, de façon dynamique, ils seront introduits à mesure.

470 Pour l'instant, ce qui est planifié, c'est l'habitat optimal qui nous a été présenté.

Est-ce que j'interprète votre réponse correctement?

PAR M. NORMAND LATOUR:

475 Oui, tout à fait.

PAR M. ALAIN CHABOT:

480 Ça, je l'avais compris, mais je veux dire, est-ce qu'ils vont considérer comme impact potentiel l'implantation de l'éolienne ou la zone de six cents mètres (600 m) d'influence de l'éolienne, dans l'analyse de l'impact de l'éolienne?

PAR LE COMMISSAIRE:

485 Ah, dans l'analyse du projet, OK!

PAR M. ALAIN CHABOT:

490 Oui, c'est ça, du projet, tout à fait.

PAR M. NORMAND LATOUR:

495 Bien écoutez, tel qu'on l'a dit à date, on considère que les éoliennes causent problème, les chemins qui sont associés causent problème. Actuellement, à tout le moins et surtout dans l'habitat cartographié optimal, pour nous, il n'y a pas de cinq cents (500 m) ou de cent mètres (100 m) ou de deux cents mètres (200 m) autour de l'éolienne.

500 Pour nous, l'éolienne et les chemins en soi causent problème dans cet habitat-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Votre seconde question, monsieur Chabot.

505 **PAR M. ALAIN CHABOT:**

Oui. Ma seconde question va toucher encore dans le domaine de la biodiversité, mais plus au niveau floristique.

510 On a mentionné quelques connaissances, je voudrais savoir quelles sont les connaissances
sur les espèces végétales que le ministère a acquises au cours de l'étude d'impact ou au cours de
2006, sachant que les connaissances botaniques des lieux ne reposaient que sur apparemment
deux (2) jours d'observation de botanistes reconnus, ce qui est très peu, considérant l'étendue du
515 territoire, et le fait même d'avoir effectué une visite cet été avec un organisme des intervenants de
FloraQuebeca, ont eux-mêmes, lors d'une simple visite d'un après-midi, découvert un type de
fougère qui n'avait jamais été identifiée dans le Massif du Sud et qui est vulnérable?

PAR LE PRÉSIDENT:

520 Je vais laisser la parole à monsieur Talbot du ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs.

PAR M. DENIS TALBOT:

525 Écoutez, évidemment, on a consulté chez nous la Direction du patrimoine écologique qui
sont responsables des espèces floristiques à statut précaire.

Dans un premier temps, c'est sûr que le promoteur a réalisé certains inventaires, a fait des
études là-dessus, comme c'est demandé dans la Directive.

530 Il y a des zones de potentiel qui ont été identifiées, OK, des zones de potentiel pouvant
contenir certaines occurrences.

535 Il s'est avéré, puis l'analyse n'est pas terminée, en passant, parce qu'on a reçu le volume 10
récemment, la semaine passée, on est en attente de nouveaux avis de la Direction du patrimoine
écologique.

540 La situation actuelle, c'est qu'il y a quatre (4) zones, quatre (4) habitats potentiels pouvant
contenir des espèces floristiques à statut précaire. Une première analyse révèle, bon, ça, c'est une
réponse qui a été fournie par le promoteur, puis qu'on va soumettre à l'analyse de nos spécialistes,
que finalement, il y avait deux (2) espèces, de mémoire, je vous dis tout ça de mémoire, deux (2)
espèces étaient associées à la présence de milieu humide dont probablement la fougère en
question qui doit être la Matteuccia, bon, OK, à feuilles d'autruche...

545 **PAR LE PRÉSIDENT:**

La fougère-à-l'autruche.

PAR M. DENIS TALBOT:

550

La fougère-à-l'autruche qui est associée à la présence de milieu humide, et une autre qui est associée à une présence de milieu humide, sauf que la nouvelle configuration du parc évite complètement les milieux humides.

555

Il y a deux (2) autres occurrences qui sont associées dont la présence a pas été susceptible d'être retrouvée dans certains habitats, mais c'est associé à des substrats rocheux spécifiques. Dans un cas, c'est associé à un substrat de serpentine, ce qui est pas présent dans le Massif du Sud; et dans un autre cas, de mémoire, à des substrats de calcaire, puis c'est pas présent non plus.

560

Et enfin, il y aurait une autre occurrence qui s'associe à la présence de pin blanc qui est pas présent non plus dans le Massif du Sud.

565

Ceci dit, c'est l'information qu'on a pour l'instant. Mais on est en attente d'une analyse complémentaire de la part du Patrimoine écologique, comme je vous l'ai dit.

PAR LE COMMISSAIRE:

570

On va l'attendre avec impatience. Je voulais vous demander votre avis là-dessus, mais là, je m'aperçois qu'on l'aura pas ce soir.

PAR M. DENIS TALBOT:

575

Non, non, parce qu'on l'a pas reçue encore.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça peut être déposé à peu près vers quelle date?

580

PAR M. DENIS TALBOT:

Ça devrait être assez rapidement, en principe. Début janvier.

PAR LE PRÉSIDENT:

585

Donc la Commission s'attend à ce que ce soit déposé.

PAR M. DENIS TALBOT:

590 Oui, aussitôt qu'on va avoir cette information complémentaire là, on la fera parvenir à la Commission.

PAR LE PRÉSIDENT:

595 Excellent, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

600 Merci monsieur Chabot.

GERMAIN CHABOT

605 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Germain Chabot.

PAR M. GERMAIN CHABOT:

610 Monsieur le Président, monsieur le Commissaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

615 Bonsoir monsieur Chabot.

PAR M. GERMAIN CHABOT:

620 J'ai manqué un bout cet avant-midi, puis une partie de la journée, il se peut que j'entrecoupe une question qui a été posée, mais en tout cas!

PAR LE PRÉSIDENT:

625 Si elle a déjà été posée, je vais vous dire d'aller lire les transcriptions lorsqu'elles vont être disponibles.

PAR M. GERMAIN CHABOT:

En tout cas, je pense que peut-être que ça va croiser la question.

630

Considérant que le développement durable vise à répondre aux besoins essentiels du présent sans compromettre la capacité des générations futures;

635

Considérant que l'énergie éolienne ne semble pas changer l'image désastreuse que le Canada a acquise mondialement comme étant un des pires pollueurs et qui se fait écarter des tables de négociation au niveau des GES;

640

Considérant qu'avec la récession et surtout la crise forestière, de nombreuses entreprises dont les grandes papetières, grands utilisateurs d'énergie, ferment leurs portes et libèrent des grandes quantités d'énergie;

Considérant que le coût de production d'énergie éolienne dépasse largement le prix auquel on le vend;

645

Considérant que la majorité des bénéfices générés par l'opération de ce parc éolien iront dans les poches des promoteurs qui sont des intérêts étrangers;

650

Ma question! Dans le contexte économique de la Stratégie énergétique actuelle, peut-on encore prétendre que le projet du Massif du Sud vise à répondre aux besoins essentiels du présent?

PAR LE PRÉSIDENT:

655

Monsieur Denis Talbot, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs!

PAR M. DENIS TALBOT:

660

Moi, je dirais que oui. Oui, c'est un choix qui a été fait, c'est un choix gouvernemental. C'est le choix d'une filière d'énergie renouvelable.

665

C'est certain que ça contribue à la diminution de gaz à effet de serre, dans le sens que ça remplace des filières plus polluantes qui pourraient éventuellement être nécessaires pour produire l'énergie qu'on a.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Talbot. Je vais aller voir maintenant du côté du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, monsieur Madore.

670

PAR M. LOUIS MADORE:

Bien, ça cadre bien dans notre Stratégie énergétique de quatre mille mégawatts (4000 MW), c'est conforme à nos objectifs.

675

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui monsieur Talbot.

680

PAR M. DENIS TALBOT:

Je rajouterais qu'un intérêt aussi de l'énergie éolienne, c'est que c'est une filière qui est complémentaire à l'énergie hydroélectrique qui est très très largement utilisée au Québec.

685

C'est une filière qui cadre bien avec l'énergie hydroélectrique. Quand on turbine du vent, on turbine moins d'eau.

PAR LE PRÉSIDENT:

690

Merci. Votre seconde question.

PAR M. GERMAIN CHABOT:

695

Là, j'en ai pas vraiment, mais je pourrais en poser une quand même.

Au niveau des papetières, quand ils ont fermé, ça doit avoir quand même libéré des grandes quantités d'énergie, ça. Et on entend parler régulièrement de fermeture d'usines.

700

Pensez-vous qu'aujourd'hui, dans le contexte actuel – peut-être que ma question était mal posée – si on avait à redéfinir les priorités au niveau énergétique, pensez-vous qu'on irait encore vers le développement éolien comme on le fait là?

PAR LE PRÉSIDENT:

705

Monsieur Madore.

PAR M. LOUIS MADORE:

Je suis un peu mal placé pour connaître les besoins d'Hydro-Québec en termes de distribution d'électricité.

710

Mais les objectifs du quatre mille mégawatts (4000 MW) sont une vision à plus long terme que l'immédiat. Il faut voir ça sur une optique de dizaines d'années.

PAR LE PRÉSIDENT:

715

Monsieur Mendes, est-ce que la question, compte tenu de la récession, compte tenu de la fermeture de nombreuses usines, est-ce que la nécessité de parcs éoliens est encore valable?

PAR M. LOUIS-PHILIPPE MENDES:

720

Hydro-Québec pense que oui. L'énergie, même si c'est vrai qu'il y a eu une crise économique, puis il y a eu des fermetures d'usines de pâtes et papiers, c'est vrai qu'on est actuellement en situation de surplus, surtout l'été, les surplus sont concentrés en été, tandis qu'en hiver, on rencontre la situation inverse.

725

Le gros problème, actuellement, c'est surtout de moduler nos ressources en fonction des besoins au cours de l'année. Puis justement, la complémentarité entre les centrales hydrauliques, l'hydroélectrique et l'éolien permettent de s'ajuster.

730

Donc avec les programmes d'efficacité énergétique, chez Hydro-Québec Distribution, on doit se donner les moyens pour assurer l'équilibre énergétique au Québec, c'est notre mandat. Puis l'énergie éolienne fait partie de nos atouts pour rencontrer ces objectifs-là.

735

Puis à terme, bien c'est ça, on se donne, il y a un Plan d'approvisionnement énergétique qui a été déposé tout récemment, puis on se donne les moyens pour justement mettre à profit la complémentarité entre l'hydroélectricité puis l'éolien, pour faire la modulation qu'il faut pour équilibrer le tout.

PAR M. GERMAIN CHABOT:

740

Pensez-vous qu'il va y avoir d'autres vagues...

PAR LE PRÉSIDENT:

745

Hop! Hop! Ça fait deux (2) questions, c'est terminé, monsieur Chabot, merci.

PAR LE COMMISSAIRE:

750 Bien moi, je vais continuer sur vos questions, là. On va rester avec le représentant d'Hydro-Québec, puis après ça, on ira voir monsieur Madore ou son collègue de l'Énergie.

Dans la mesure où on nous dit qu'il faut voir ça globalement, puis dans une perspective assez longue, l'appel d'offres, et puis les contrats qui ont été signés, c'est pour vingt (20) ans. Est-ce qu'il y a une perspective plus loin que ça?

755 Je m'attends à une certaine réponse, là!

PAR M. LOUIS-PHILIPPE MENDES:

760 Au terme des vingt (20) années?

PAR LE COMMISSAIRE:

Oui.

765 **PAR M. LOUIS-PHILIPPE MENDES:**

Oui, oui. Bien le contrat, comme vous dites, c'est d'une durée de vingt (20) ans. Au terme de vingt (20) ans, de ces vingt (20) années-là, actuellement le cadre réglementaire fait en sorte que pour octroyer un contrat, on doit procéder par appel d'offres.

770 Donc chez Hydro-Québec Distribution, c'est comme ça qu'on est mandaté pour procéder. Donc dans vingt (20) ans, probablement, c'est pas impossible qu'il y ait une continuité dans ce sens-là, qu'il y ait un appel d'offres, puis à ce moment-là, on verra comment les choses vont se passer.

775 C'est difficile de se transposer là en ce moment.

780 Le producteur, le propriétaire du parc aura alors cette option-là de soumissionner à un appel d'offres, puis d'ouvrir un autre contrat avec Hydro-Québec Distribution, ou bien de vendre son électricité à un tiers en réservant, donc à l'exportation, en réservant de la place sur les lignes de transport.

Ou bien de procéder au démantèlement du parc.

785 **PAR LE COMMISSAIRE:**

L'option entre les deux (2), ça veut dire qu'il sortirait de ce qu'Hydro-Québec gère, qu'il devrait louer finalement vos lignes, et puis se trouver un marché, c'est ça?

790 **PAR M. LOUIS-PHILIPPE MENDES:**

Oui, exactement. Donc nous à Hydro-Québec Distribution, notre fonction, c'est vraiment assurer l'approvisionnement sur le marché québécois. On vise pas d'exportation.

795 Donc quand on achète l'énergie éolienne, comme on a fait pour les vingt (20) prochaines années, c'est vraiment pour rencontrer les besoins du marché québécois.

800 Donc si on se transpose dans vingt (20) ans, dépendant du contexte, si on a le besoin, on retourne en appel d'offres si le contexte réglementaire a pas changé. Il y a toujours l'option de vendre à un tiers, donc à l'exportation.

PAR LE COMMISSAIRE:

805 Et du côté du ministère, c'est quoi l'approche gouvernementale à cet égard-là? Est-ce que la Stratégie va plus loin que vingt (20) ans?

PAR M. LOUIS MADORE:

810 Je vais demander à monsieur Mathieu Roy de venir.

PAR LE COMMISSAIRE:

815 Est-ce qu'on vise à des parties de production qui soient stables pour cette forme d'énergie là?

PAR M. MATHIEU ROY:

820 Si je comprends bien la question, autrement dit, est-ce que notre Stratégie vient voir finalement ce qui va se passer dans vingt (20) ans, au-delà du contrat d'Hydro-Québec, avec les parcs éoliens?

PAR LE COMMISSAIRE:

C'est ça.

825 **PAR M. MATHIEU ROY:**

Donc actuellement, la Stratégie énergétique, ce qu'elle dit, c'est qu'on désire acquérir un bloc d'énergie de quatre mille mégawatts (4000 MW) à l'horizon 2015. Donc au-delà de 2015, pour l'instant, le gouvernement n'a pas encore pris de décision à savoir qu'est-ce qu'il allait faire avec les besoins en énergie.

830
Donc pour répondre à votre question, finalement, on n'a pas encore évalué la stratégie que le gouvernement va prendre au terme des contrats d'approvisionnement en énergie éolienne.

835 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

840 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. Merci monsieur Chabot.

845

FRANCINE ALLARD

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Francine Allard.

850
Bonsoir madame Allard.

PAR Mme FRANCINE ALLARD:

855
Bonsoir. Alors je vais aller sur la question des conditions climatiques!

Concernant les conditions climatiques, vous avez pris les données à la station d'Armagh à trois cent douze mètres (312 m) d'altitude, et les données météorologiques à Beauceville, à deux cent neuf mètres (209 m) d'altitude.

860
Les seules données qui ont été prises directement sur le site de production sont les données relatives au vent.

865 La Directive dit qu'en raison de la nature même du projet, l'étude doit mettre l'emphase sur les données météorologiques au site prévu de production.

870 Considérant que les éoliennes seront installées à des altitudes beaucoup plus élevées, pouvant aller au-delà de huit cents mètres (800 m), et que les conditions climatiques et les données météorologiques varient de façon importante avec l'altitude, comment avez-vous complété ces données afin qu'elles soient représentatives du site prévu de production?

PAR LE PRÉSIDENT:

875 Monsieur Cookson.

PAR M. STEPHEN COOKSON:

880 Monsieur le Président, en fait, sur chaque tour météorologique, Saint-Laurent Énergie a installé sur le site, donc je pense dix (10) au total à travers les quatre (4) années des études météorologiques qu'on a faites sur le site; il y a d'autres instruments, non seulement le potentiel éolien, mais d'autres instruments qui mesurent la température.

885 Je vais demander, entre autres choses, je vais demander à monsieur Étienne Bibor de préciser ces données-là.

PAR M. ÉTIENNE BIBOR:

890 Monsieur le Président, effectivement, en fait on a installé douze (12) tours de mesure depuis le début de l'existence du parc. Et sur chacune des tours, effectivement, on installe également des capteurs de température et sur certaines tours, des capteurs de pression.

PAR LE PRÉSIDENT:

895 Et ces capteurs-là vous ont servi évidemment à recueillir des données, lesquelles ont été considérées, non seulement en fait avec les deux (2) autres stations de mesure que madame Allard vient de mentionner, c'est ça?

PAR M. STEPHEN COOKSON:

900 Oui, il y a une corrélation scientifique qui est faite entre nos mesures, entre nos données puis les données qui viennent des stations de référence.

PAR LE PRÉSIDENT:

905 Merci monsieur Cookson.

Monsieur Talbot, est-ce que les mesures qui ont été prises par le promoteur sont satisfaisantes pour le ministère, dans le cadre de l'étude d'impact? C'est-à-dire est-ce que ces mesures répondent à la Directive, finalement, aux objectifs de la Directive?

910

PAR M. DENIS TALBOT:

Bien, la réponse qui nous a été fournie, je pense, par le promoteur, est satisfaisante, parce que c'est évidemment eux qui ont besoin de ces données-là en première instance, donc ils vont s'arranger pour avoir les données qu'il leur faut pour bien positionner les éoliennes.

915

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Talbot. Monsieur Haemmerli.

920

PAR LE COMMISSAIRE:

Je voudrais juste retourner voir le promoteur. Est-ce que, monsieur Cookson, est-ce qu'il y avait des capteurs de givre sur vos tours?

925

PAR M. STEPHEN COOKSON:

De ma connaissance, il y avait pas de capteur de givre.

930

Je vais demander à monsieur Bibor de confirmer ça. Mais il y a certainement une grande expérience avec l'entretien de ces tours-là, différents types de structures utilisées, et un entretien tout l'hiver sur ces mâts qui a donné à Saint-Laurent Énergies une grande expérience sur le défi du givre au site.

935

PAR M. ÉTIENNE BIBOR:

Alors sur la majorité de nos tours, je pourrais vous confirmer le nombre exact, mais on a installé des instruments chauffants. Donc en général, disons, sur une tour, on peut retrouver peut-être quatre (4) anémomètres, deux (2) girouettes.

940

Sur la majorité des tours il y a toujours un anémomètre et une de ces girouettes qui sont chauffés, donc qui nous permettent d'accumuler des données pendant l'hiver.

PAR LE COMMISSAIRE:

945 Mais est-ce que ça vous informe sur les conditions de givre aussi?

PAR M. ÉTIENNE BIBOR:

950 Par la suite, effectivement, on peut assez facilement, on voit la différence entre les instruments qui sont chauffés versus les instruments qui sont pas chauffés.

Avec ces informations-là, ça nous permet de faire des corrélations et de mieux comprendre les épisodes de givre sur le site.

955 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Parce que, bon, je sais que le massif est un endroit reconnu pour, et vous êtes toujours en mesure de penser rencontrer les cinq cent quarante-quatre gigawattheures (544 GWh) pour lesquels vous avez contractés?

960

PAR M. STEPHEN COOKSON:

Monsieur le Commissaire, Saint-Laurent Énergies a aussi entrepris une étude avant le dépôt de l'étude d'impact, en analysant le défi du givre, et avec des spécialistes, et donc a été capable de calculer ou d'estimer le pourcentage du temps, donc le chiffre contractuel prend compte de cette analyse-là.

965

PAR LE COMMISSAIRE:

970 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Cookson.

975

Madame, votre deuxième question.

PAR Mme FRANCINE ALLARD:

980 Oui, je voudrais juste savoir où on retrouve les données dans l'étude d'impact s'il vous plaît?

PAR LE PRÉSIDENT:

985 Bien sûr, ils vont se faire un plaisir de nous indiquer à quel endroit on retrouve ces mesures dans l'étude d'impact.

PAR M. STEPHEN COOKSON:

990 Si vous me permettez un moment, monsieur le Président?

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui.

995 **PAR M. STEPHEN COOKSON:**

1000 Monsieur le Président, étant donné que cette analyse-là fait partie du processus d'estimation de rendement énergétique, donc fait partie du processus compétitif sur ce projet-là, Saint-Laurent Énergies préfère garder les détails de cette analyse-là confidentiels.

PAR LE PRÉSIDENT:

1005 Merci. Donc madame Allard, vous comprendrez que pour des raisons de compétition, ils préfèrent garder cela, donc je vais vous permettre une troisième question.

PAR Mme FRANCINE ALLARD:

D'accord, je respecte ça.

1010 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On fait un bon échange, d'accord?

PAR Mme FRANCINE ALLARD:

1015 Oui, c'est bien. Alors j'ai une question au niveau des retombées économiques qui est centrée sur les emplois pendant la phase d'exploitation.

1020 Donc dans l'avis de projet, il est mentionné que les activités associées à la phase d'exploitation seront minimales. Et il est détaillé ainsi!

1025 Aux trois (3) mois pour la première année et deux (2) fois l'an ensuite, il y aura des travaux de vérification régulière et d'entretien. Et on mentionne des activités d'entretien des accès, soit le déneigement et le resurfaçage au besoin pour les chemins d'accès principaux.

Par la suite, dans l'étude d'impact, il est dit à plusieurs reprises que huit (8) à dix (10) emplois permanents seront créés.

1030 Puisqu'il y a déjà de nombreux parcs éoliens en opération, que les informations sur les emplois vous ont déjà été demandées à plusieurs reprises durant les séances d'information, et puisque vous pouvez dénombrer ces emplois, j'aimerais savoir quels sont ces emplois, sont-ils permanents, sont-ils à temps plein, et quelle en est la masse salariale?

1035 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Cookson.

PAR M. STEPHEN COOKSON:

1040 Donc je comprends bien, on parle des emplois pendant la phase d'opération du parc éolien?

PAR LE PRÉSIDENT:

1045 L'exploitation du parc éolien. Comme vous avez mentionné hier, huit (8) emplois, si je me trompe pas, c'est ça, madame Allard voudrait avoir des précisions.

PAR M. STEPHEN COOKSON:

1050 Oui, je vais demander à monsieur Étienne Bibor de commenter sur les différents cadres des emplois d'entretien.

PAR M. ÉTIENNE BIBOR:

1055 Monsieur le Président, alors tel que mentionné hier, on parle d'environ huit (8) emplois créés de discipline mécanique, électrique ou électromécanique. C'est des emplois temps plein et permanents.

Pour la condition salariale, j'ai pas de réponse.

1060 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Grosso modo, ça peut représenter vingt mille (20 000 \$) ou trois cent mille (300 000 \$), à huit (8) employés?

1065 **PAR M. STEPHEN COOKSON:**

Je vais demander à monsieur Stéphane Boyer de répondre à cette question.

1070 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et je suis certain que monsieur Boyer va dire que c'est confidentiel, mais monsieur Boyer, faites un effort s'il vous plaît!

1075 **PAR M. STÉPHANE BOYER:**

Il faut pas préjuger de la réponse, monsieur le Président.

1080 Non, pas du tout. En fait donc sur les huit (8) emplois, c'est comme on le mentionne, sont en général des techniciens en électricité, techniciens électromécaniciens, mécaniciens industriels, ce sont des emplois qui, aujourd'hui, vont chercher, je dirais, aux alentours de cinquante mille (50 000 \$), soixante mille dollars (60 000 \$) par année, selon aussi évidemment les années d'expérience. Ça joue évidemment dans la rémunération. Donc ce sont ce type d'emplois là.

1085 On a également aussi l'entretien, comme on disait, des chemins, le déneigement, donc là, c'est de l'opérateur de machinerie. Et ça, c'est du salaire standard qu'on retrouve par ici.

1090 Puis on aura un superviseur au niveau de ce centre d'opérations qui, lui, sera un peu mieux rémunéré donc par un technicien d'expérience donc, qui pourrait être rémunéré au-delà de soixante mille dollars (60 000 \$) certainement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Boyer.

1095 Merci madame Allard.

1100

RAYMONDE GARANT

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Garant s'il vous plaît.

1105

La Commission entend aussi finir ses travaux ce soir; elle considère qu'elle a assez d'informations. Donc je vais laisser le registre ouvert jusqu'à huit heures quinze (8 h 15) et à partir de huit heures quinze (8 h 15), le registre sera fermé.

1110

Allez-y madame Garant.

PAR Mme RAYMONDE GARANT:

1115

Merci. J'ai quelques précisions au sujet de la Communauté Autochtone Métis de Québec Orakuan. Cependant, j'aimerais vous préciser entre autres que j'ai mentionné à monsieur Cookson que notre communauté autochtone était présente dans le Parc Massif du Sud.

1120

D'ailleurs monsieur Cookson m'avait répondu à ce moment-là en me demandant quels étaient nos usages dans le parc. Il m'avait même précisé que la compagnie Saint-Laurent Énergies avait de bonnes relations avec les Autochtones, et il me semble qu'il me parlait d'un projet en Ontario, il me semble.

1125

Nous avons aussi organisé une manifestation autochtone le 21 juin lors de la fête des Autochtones, que monsieur Cookson a eu connaissance.

Alors voici ma question pour le promoteur! Pourquoi ne pas avoir rejoint la Communauté Autochtone Métis de Québec alors par mon intermédiaire, puisque je l'en avais avisé?

1130

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Cookson.

PAR M. STEPHEN COOKSON:

1135

Monsieur le Président, j'ai mémoire de discussions sur la communauté autochtone, c'est sûr que la journée d'action autochtone était dans les nouvelles, et on avait une connaissance.

1140 Je pense que la référence d'une discussion sur des bonnes relations des communautés, c'était une discussion générale portant sur des activités de RES, un des copropriétaires sur des projets en Ontario, et non sur Saint-Laurent Énergies.

1145 Tel que j'ai mentionné plus tôt, Saint-Laurent Énergies a fait des démarches officielles avec les agences gouvernementales fédérales et provinciales concernées, et le groupe de Métis mentionné par madame Garant n'était pas inclus dans la liste des communautés potentiellement intéressées.

On n'a jamais eu une demande par écrit d'une communauté métisse sur le territoire du Massif du Sud concernant une préoccupation en particulier.

1150 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Cookson.

Votre deuxième question, madame Garant.

1155

PAR Mme RAYMONDE GARANT:

1160 Oui. Dans un premier temps, j'aurais aimé vous demander, j'ai été consulter le document de la MRC concernant la Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud, et c'est un document qui marque "régie interne de juin 2010". Ce qui me laisse à croire qu'il y aurait plusieurs modifications depuis 2005.

Donc j'avais demandé 2005-2010, mais est-ce possible à ce moment-là d'avoir le dépôt de toutes les modifications qui ont eu lieu à ce moment-là à ces documents-là?

1165

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur de la MRC, si vous voulez vous approcher s'il vous plaît.

1170

PAR M. FERNAND HEPPELL:

Fernand Heppell, directeur de la MRC des Etchemins. En fait, il faut comprendre que 2005, je disais cet après-midi qu'il y a pas de problème à s'organiser pour avoir copie, à déposer copie.

1175

Mais à ce moment-là, les MRC n'étaient pas concernées par la CADMS, n'étaient pas membres de la CADMS. Donc toutes les modifications qu'il a pu y avoir sont aux archives de la

CADMS, organisme devenu un organisme mandataire des deux (2) MRC. Sauf que bon, il faudrait le retracer.

1180 J'ai communiqué avec monsieur Fillion de Bellechasse cet après-midi pour qu'il tente de retracer le plus rapidement possible. Et je comprends maintenant qu'on voudrait avoir toutes les modifications qu'il y a eues entre 2005 et 2010.

1185 C'est sûrement possible de les sortir, mais disons qu'il faut penser aussi qu'on n'a pas de personnel à temps plein actuellement, mais on va s'organiser pour le sortir le plus rapidement possible.

PAR LE PRÉSIDENT:

1190 Donc vous vous organisez pour aller chercher les informations...

PAR M. FERNAND HEPPELL:

1195 Absolument.

PAR LE PRÉSIDENT:

... et les déposer à la Commission.

1200 **PAR M. FERNAND HEPPELL:**

Voilà.

PAR LE PRÉSIDENT:

1205 Et comme ça, madame Garant pourra en prendre connaissance.

PAR M. FERNAND HEPPELL:

1210 Absolument.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

1215 Merci madame Garant.

PAR Mme RAYMONDE GARANT:

Vous la considérez comme une question? Parce que ma question est pas arrivée, là.

1220

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien en tout cas, disons une dernière, là. Allez-y.

1225

PAR Mme RAYMONDE GARANT:

OK. Parce que j'ai lu dans le document qu'il y avait quatre (4) postes administrateurs MRC, effectivement, quatre (4) postes administrateurs municipalités et le neuvième poste est un poste administrateur, entre parenthèses, expert. Donc pas de place pour l'entreprise privée.

1230

Au point 3.1.2, ils parlent de membres associés:

"Toute personne résidant sur le territoire de la MRC de Bellechasse ou Etchemins, ou tout organisme, entreprise ayant une place sur ces MRC."

1235

Puis là, on parle du montant de la cotisation annuelle des membres associés:

"Est déterminé par résolution du conseil d'administration s'il le juge à propos. Le conseil d'administration peut de plus établir différents taux de cotisation pour les membres associés. Le ou les taux de cotisation pourront être revus périodiquement par le conseil d'administration s'il y a lieu."

1240

Donc voici ma question pour les MRC, monsieur le Président! J'aimerais savoir quel est le montant moyen ou approximatif de la cotisation annuelle pour une entreprise partenaire du parc?

1245

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait. Je vais aller voir monsieur Patry. Êtes-vous en mesure, non? Monsieur Heppell.

1250

PAR M. FERNAND HEPPELL:

Présentement, depuis les dernières modifications, depuis que les MRC son impliquées dans la CADMS, il y a pas eu aucun montant de cotisation déterminé, il y a aucune cotisation.

1255 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pour l'instant aucune...

1260 **PAR M. FERNAND HEPPELL:**

Le conseil d'administration pourrait statuer effectivement, comme c'est dit.

PAR LE PRÉSIDENT:

1265 Le conseil d'administration peut décider quand il veut et bon lui semble ce qu'il peut charger, enfin, ce qu'il peut demander comme cotisation à une entreprise privée?

PAR M. FERNAND HEPPELL:

1270 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc il y a pas de réponse pour l'instant, madame Garant.

1275

PAR M. FERNAND HEPPELL:

Il y en a aucune, présentement.

1280 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça va, merci monsieur Heppell.

PAR Mme RAYMONDE GARANT:

1285

Je comprends qu'il y a personne au courant de ça!

PAR LE PRÉSIDENT:

1290 Merci madame Garant.

1295

JEAN-PIERRE CHABOT

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Jean-Pierre Chabot.

1300

Bonsoir monsieur Chabot.

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

1305

J'aurais une question, vous jugerez si elle est à propos.

Dans le but d'informer la population puis d'avoir une idée exacte des impacts directs et découlant du parc éolien, j'aurais une demande à formuler au monsieur d'Hydro-Québec.

1310

Il a déjà été question, voir s'il y a possibilité d'avoir des simulations visuelles aux traverses des chemins, là où les lignes électriques traverseraient les chemins? Parce que sans projet éolien, il y a pas de lignes électriques. S'il y a un projet éolien, on a des lignes. Ça, c'est sous toutes réserves si ça peut se faire.

1315

PAR LE PRÉSIDENT:

On va demander à Hydro-Québec s'ils veulent procéder à ça. Monsieur Mendes.

PAR M. LOUIS-PHILIPPE MENDES:

1320

Finalement, il y a eu des séances de consultation pendant dix-huit (18) mois, de mai 2009 à novembre 2010.

1325

Puis le rapport, le tracé final a été établi après avoir rencontré tout le monde, toutes les personnes impliquées. Donc à ce point-ci, il n'est pas prévu de faire des simulations visuelles.

1330

À chaque endroit où il y avait des préoccupations qui ont été soulevées quant à justement des impacts visuels, il y a eu des ajustements de lignes. On a vu hier, puis le document a été déposé, la différence entre le tracé initial puis le tracé final, puis on voit que ça a été largement modifié.

Donc la réponse est non.

PAR LE PRÉSIDENT:

1335

Parfait, merci monsieur Mendes.

Donc il n'est pas dans l'intention d'Hydro-Québec de produire de tels photomontages.

1340

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

D'accord. Ma deuxième question! Je l'adresserai pas à monsieur d'Hydro-Québec.

1345

Encore dans le but de s'informer, de valider, puis moi de préparer ma question, j'ai un photomontage sur le parc éolien de L'Anse-à-Valleau. Si vous permettez, si les messieurs de Saint-Laurent Énergies le permettent, on prendrait le temps de les visualiser, puis j'aurais une question vraiment sur si le parc est semblable, si on peut considérer que les chemins sont semblables, puis ma question va être spécifique au récréotourisme, en fonction de ça.

1350

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc c'est combien de photos, monsieur Chabot?

1355

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

Vous pourrez nous arrêter quand vous serez saturé!

PAR LE PRÉSIDENT:

1360

Ah, mais je veux pas être saturé, ça fait que je veux savoir d'avance combien?

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

1365

Ça peut se faire assez vite, je peux saturer assez vite.

Je peux quelquefois fournir tellement d'insistance que ça peut saturer.

PAR LE PRÉSIDENT:

1370

Bon allez-y, mais après cinq (5), d'habitude je suis saturé.

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

1375 Je peux commenter. Ça, c'est la ligne de transport qui rattache le parc éolien de L'Anse-à-Valleau. C'est le déboisement de la ligne en question. C'est une ligne de soixante mètres (60 m).

Ça, c'est un chemin d'accès pour la ligne.

1380 Les traverses électriques au-dessus, aériennes, au-dessus des ruisseaux.

Ça, c'est un chemin qui était spécifique pour enfouir une ligne électrique.

Ça, c'est un pied d'éolienne.

1385 Un chemin type de parc éolien, avec un chemin qui monte, un chemin secondaire pour aller; le chemin qu'on voit à la droite, c'est un chemin secondaire qui monte à une éolienne.

Le projet.

1390 Déboisement pour une éolienne. Ça nous donne une idée de la surface.

PAR LE PRÉSIDENT:

1395 Je viens de voir un orignal, ça se peut tu?

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

C'est possible, mais il avait peur! C'est possible, vous avez des bons yeux!

1400 Ça, vous voyez, c'est une rencontre de chemins. En fin de compte, c'est un genre de rond-point où les fardiens devaient prendre deux (2) directions différentes. On voit que, question de largeur, c'est pas le dix mètres (10 m) ou le vingt mètres (20 m) qu'on prétend. Ça, c'est nécessaire.

1405 Chemin standard. Ça, c'est le chemin principal d'accès.

Poste électrique.

1410 Une vue du parc.

Ça, c'est la façon dont la ligne électrique s'est faite, le déboisement s'est fait, avec les largeurs que ça représente.

PAR LE PRÉSIDENT:

1415

Parfait, vous pouvez les mettre dans votre mémoire.

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

1420

Parfait. Moi, la question, ce serait une question à nos élus, puis au ministère des Ressources naturelles.

1425

Est-ce que vous croyez qu'à l'intérieur d'une infrastructure industrielle comme ça, il y a encore de la place où c'est vraiment attractif pour le récréotourisme, parce que tous les sentiers, les sentiers de randonnée que j'ai vus qui étaient identifiés là étaient tous fermés puis étaient repoussés en broussaille. Donc ça veut dire qu'il y a quelque chose à quelque part qui attire pas vraiment le touriste là-dedans. C'est un parc éolien industriel, c'est ça qu'il faut se mettre en tête, là.

1430

C'est plus, quand les messieurs de Saint-Laurent Énergies disaient que la vocation risquait d'être changée, elle risque pas d'être changée, elle va être complètement changée.

1435

Ça fait que ma question: Est-ce que vous croyez, est-ce que c'est ça, est-ce que ça rentre dans les visions, les perspectives du ministère des Ressources naturelles, de développer le Massif du Sud de cette façon-là?

PAR LE PRÉSIDENT:

1440

On va aller voir monsieur Madore, puis vous nous avez parlé des MRC, on ira voir les MRC par la suite.

Monsieur Madore.

PAR M. LOUIS MADORE:

1445

Si vous me demandez mon impression, j'en donnerai pas.

Mais si on me demande notre opinion sur l'analyse de l'étude d'impact, oui, on a considéré qu'il y avait une compatibilité possible entre les différentes activités, récréotouristiques, forestières

1450 et autres sur le territoire sur lequel va s'implanter, pourrait s'implanter je devrais dire, le projet éolien de Massif du Sud.

PAR LE PRÉSIDENT:

1455 Merci monsieur Madore.

Au niveau de la MRC, monsieur Patry, je sais pas si c'est vous qui allez répondre?

PAR M. GAÉTAN PATRY:

1460

Oui, je peux répondre. C'est comme on l'a toujours dit, le parc régional, c'est toujours un parc de multiressource. C'est-à-dire qu'on pense récréotouristique, il y avait également de l'exploitation forestière, puis la ressource éolienne fait partie, si vous voulez, en quelque sorte de la possibilité de faire dans le parc.

1465

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Patry.

1470

Merci monsieur Chabot.

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

Merci monsieur le Président. Ma seconde question, si vous permettez?

1475

PAR LE PRÉSIDENT:

Je pensais que vous en aviez déjà deux (2), mais on va y aller pour une autre.

1480

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

Mettons ma troisième question!

PAR LE PRÉSIDENT:

1485

Je pense que je commence à être trop généreux, là.

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

1490 Bien, je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

1495 Je faiblis, là.

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

1500 Je voulais justement vous remercier de votre générosité, puis on apprécie beaucoup de la façon dont les travaux sont menés.

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y.

1505 **PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:**

1510 Monsieur Cookson, je le citerai pas, je me souviens pas des paroles exactes, mais je vais peut-être le mettre dans mes mots, a dit à monsieur Stéphane St-Laurent que si un sentier, lorsqu'il emprunte un sentier, qu'il trouvait qu'il y avait trop de bruit, dans mes mots, ce qu'il a dit: Bien, regarde, si tu trouves qu'il y a trop de bruit, va marcher ailleurs dans le parc!

Moi, je me suis fait dire à Saint-Luc-de-Bellechasse, si tu es pas capable de vivre avec le parc éolien, va t'installer ailleurs, déménage!

1515 Ma question! Est-ce que nos élus pensent attirer le touriste, attirer les gens ici avec des raisonnements comme ça? Est-ce que c'est une attitude de respect envers l'espèce qui est quasi en voie de disparition et qui est non protégée, l'être humain?

PAR LE PRÉSIDENT:

1520 Écoutez, là, je pense qu'il y a une séance du Conseil l'autre côté, donc monsieur le maire n'est pas là.

1525 Est-ce qu'il y a quelqu'un de la municipalité, je pense pas, en tout cas il y a pas un conseiller qui est là présentement.

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

Je crois, de toute façon, monsieur le Président...

1530

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien, c'est parce que vous demandez à des élus.

1535

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

J'avais la bonne tribune pour leur passer le message.

Merci monsieur le Président.

1540

PAR LE PRÉSIDENT:

Bienvenue monsieur Chabot.

1545

LINE L. COULOMBE

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Line Coulombe s'il vous plaît.

1550

PAR Mme LINE L. COULOMBE:

Bonjour monsieur le Président.

1555

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonjour. Faites attention, c'est deux (2) questions.

1560

PAR Mme LINE L. COULOMBE:

Oui, mais c'est parce qu'il y a eu des passe-droits, là.

1565

Je vais commencer par la plus rapide à répondre, ça fait que j'aurai peut-être le temps d'aller me réinscrire avant huit heures et quart (8 h ¼)!

Est-ce qu'il y a eu des inscriptions des jeunes de nos quatre (4) municipalités à la formation qui est offerte à Saint-Georges-de-Beauce présentement?

1570 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc monsieur Cookson, êtes-vous au courant de ça?

1575 **PAR M. STEPHEN COOKSON:**

Je suis pas au courant des inscriptions sur le programme. Saint-Laurent Énergies a offert des bourses à des étudiants sur n'importe quel programme éolien au Québec, mais je suis pas au courant.

1580 **PAR LE PRÉSIDENT:**

En fait, le programme éolien, il y en a deux (2). Il y en a un en Gaspésie, puis l'autre, c'est en collaboration avec le Cégep de Beauce-Appalaches.

1585 **PAR M. STEPHEN COOKSON:**

Ma compréhension, c'est que le milieu municipal a commencé des discussions avec le Cégep de Beauce-Appalaches pour essayer de mettre en place un tel programme où est-ce que la première session du programme de quatorze (14) mois, ce sera fait au cégep à Saint-Georges.

1590 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous avez des informations, monsieur Bouchard? Si vous voulez bien prendre place.

1595 **PAR M. JEAN-YVES BOUCHARD:**

1600 Il faut savoir que ce programme qui a été mis en place au cégep, ça a été fait à l'initiative de la municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse qui, elle, s'est intéressée fondamentalement aux retombées économiques du projet.

Tout son parcours depuis 2007 était de cet ordre-là, d'encadrer une optimisation des retombées économiques.

1605 Or, en période d'exploitation, le raisonnement qu'on a eu, c'est que la meilleure façon d'avoir des citoyens de la région, de Saint-Luc et de la région, qui contribuerait à ce projet-là, qui créerait

des emplois bien rémunérés, était de s'assurer que les gens d'ici puissent être bien formés; et ce faisant, on a exploré, on savait que la formation se donne exclusivement au Cégep de Gaspé. C'est une exclusivité.

1610

Or on a demandé au Cégep de Beauce-Appalaches de considérer l'éventualité que la formation soit déclinée vers Beauce-Appalaches. Et on a aussi essayé d'intégrer Emploi-Québec à cette mécanique-là, pour s'assurer que des gens d'ici qui seraient déjà en emploi puissent se former pour participer au projet.

1615

Or il est maintenant à peu près entendu, je crois, entre les deux (2) cégeps qu'une première tranche de formation se donnerait à Beauce-Appalaches à compter du printemps prochain et que la seconde partie de la formation, à cause des équipements disponibles, se donnerait à Gaspé.

1620

Maintenant, entre-temps, la municipalité, elle, dans son journal municipal, avait propagé un peu la bonne nouvelle, de telle façon qu'il y a un certain nombre de personnes de la région du secteur ont amené des CV auprès de la municipalité qui, elle, les a transférés et auprès d'Emploi-Québec et auprès du Cégep de Beauce-Appalaches.

1625

À notre connaissance, le Cégep de Beauce-Appalaches a fait des liens aussi dans la région limitrophe auprès des MRC pour propager aussi la nouvelle, parce qu'elle, en somme, ce qu'elle souhaite, c'est avoir une clientèle suffisante pour pouvoir donner le programme.

Ça demande quinze (15) étudiants.

1630

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc monsieur Cookson, c'est vingt-cinq mille dollars (25 000 \$), la bourse, est-ce que c'est vingt-cinq mille (25 000 \$) "straight" ou c'est vingt-cinq mille (25 000 \$) par année pendant cinq (5) ans?

1635

PAR M. STEPHEN COOKSON:

En fait, la définition finale, si je me souviens bien, est pas incluse dans l'entente, il reste à discuter d'une certaine manière avec les municipalités concernées, donc on a une entente avec chacune des municipalités.

1640

Mais ces discussions ont toujours tourné autour d'une idée de diviser ce montant en bourses à plusieurs étudiants. Même il y avait des discussions d'un certain pourcentage de cette somme qui irait directement pour la formation du programme localement.

1645

PAR LE PRÉSIDENT:

1650 Parce que dans le fond, si l'étudiant doit s'exiler pendant quelques mois en Gaspésie, c'est certain que le coût de la formation devient beaucoup plus élevé. C'est-à-dire qu'il faut qu'il demeure là-bas, il faut qu'il se loue un appartement, bon en tout cas, peut-être importe, qu'il demeure en chambre ou au cégep, mais il y a quand même des coûts qui sont associés à ça.

1655 Ça fait que je me demandais, le montant global, ce serait de combien? Parce que vous parlez de vingt-cinq mille (25 000 \$) dans les ententes. C'est inscrit aussi dans votre étude d'impact.

1660 Mais si vous avez six (6) étudiants, mettons qu'il y en a deux (2), supposons qu'il y a deux (2) étudiants par municipalité, on se retrouve avec huit (8) étudiants; huit (8) étudiants qui doivent aller s'installer pendant une certaine période en Gaspésie, est-ce que ça va être suffisant?

1665 Parce qu'il faut savoir qu'il y a des coûts qui sont associés, et est-ce qu'ils vont être en mesure d'assumer le différentiel à combler? Parce que si chaque étudiant reçoit trois mille dollars (3000 \$), trois mille dollars (3000 \$), bien, c'est peut-être pas suffisant pour huit (8) mois, là.

PAR M. STEPHEN COOKSON:

1670 Monsieur le Président, je vais demander à monsieur Stéphane Boyer de commenter sur cette question.

PAR M. STÉPHANE BOYER:

1675 Monsieur le Président, alors donc, c'est une enveloppe globale de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) qui est allouée pour supporter donc les étudiants qui voudraient s'engager dans cette formation-là.

Je pense que c'est une première au Québec de la part d'un promoteur éolien de vouloir soutenir la communauté dans laquelle il s'installe, avec un programme de bourses comme celui-là.

1680 Il y a eu un travail très fort de fait pour justement quand même réduire les coûts et apporter ici, proche de la région, de résidences de la population visée, donc en développant une formation au Cégep de Chaudière-Appalaches, à Saint-Georges-de-Beauce, Cégep Beauce-Appalaches.

1685 Et donc je pense que là-dessus, on considère que Saint-Laurent Énergies a quand même mis en place des outils pour aider, je pense, les communautés à pouvoir bénéficier d'emplois, comme je l'ai mentionné un peu plus tôt, qui sont quand même, je pense, qualifiés et bien

1690 rémunérés, des gens qui vont avoir des formations techniques qui sont aussi en demande sur le marché, et peut-être pas seulement d'ailleurs pour le parc éolien du Massif du Sud, mais d'autres projets qui se développent au Québec, et même à l'extérieur de la province.

PAR LE PRÉSIDENT:

1695 Monsieur Bouchard, vous parlez tantôt d'une formation de quatorze (14) mois. Bon, advenant que ça se donne pas au printemps prochain au Cégep de Beauce-Appalaches, ça veut dire que s'il y avait formation, les futurs étudiants commenceraient plutôt en septembre 2011.

Votre parc commence quand exactement, donc ça veut dire la formation, 2011, j'essaie de voir, le parc va déjà être en exploitation, puis les étudiants n'auront pas terminé leur formation.

1700 **PAR M. JEAN-YVES BOUCHARD:**

L'objectif qui a été tenu avec les acteurs, et tantôt d'ailleurs, vous avez parlé du programme de bourses, mais l'implication d'Emploi-Québec aussi est une implication tout à fait centrale dans la question économique pour les étudiants.

1705 Emploi-Québec, en principe, ce qu'on a cherché avec le cégep et avec la municipalité, c'est qu'Emploi-Québec s'implique dans une subvention aux étudiants.

1710 Maintenant, Emploi-Québec a pas voulu se compromettre aussi longtemps que le projet n'était pas autorisé par le gouvernement, parce qu'évidemment, pour des raisons qui leur appartiennent.

1715 Maintenant, quand la décision a été prise de débiter un projet au printemps, c'était en fonction de l'échéancier de Saint-Laurent Énergies, pour que les étudiants soient prêts un peu avant l'entrée en fonction du projet et qu'ils puissent commencer même à travailler avec Saint-Laurent Énergies, peut-être même un peu avant que le projet ne soit en opération.

PAR LE PRÉSIDENT:

1720 Parfait. Mais quand vous parlez du printemps, début du printemps?

PAR M. JEAN-YVES BOUCHARD:

1725 Je crois, si je me trompe pas, c'est en avril, si j'ai bonne mémoire.

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci monsieur Bouchard. Merci monsieur Cookson, monsieur Boyer.

1730

Votre seconde question.

PAR Mme LINE L. COULOMBE:

La réponse, ça voulait dire qu'il y avait des gens de Saint-Luc qui avaient fourni des curriculum vitae?

1735

PAR LE PRÉSIDENT:

Exact.

1740

PAR Mme LINE L. COULOMBE:

OK.

1745

PAR LE PRÉSIDENT:

Et vous comprendrez que pour le Cégep Beauce-Appalaches, ça prend un minimum de quinze (15) étudiants. Donc s'ils n'ont pas les quinze (15) étudiants, à ce moment-là le programme tombe, en tout cas il y aura pas d'étudiants qui iront au Cégep Beauce-Appalaches.

1750

Par contre, il y a rien qui les empêche, n'est-ce pas, monsieur Bouchard, d'aller étudier à ce moment-là en Gaspésie, si ça fonctionne pas avec le collège de Beauce-Appalaches?

PAR M. JEAN-YVES BOUCHARD:

Absolument.

1755

PAR LE PRÉSIDENT:

Voilà.

1760

PAR Mme LINE L. COULOMBE:

Merci. Ma deuxième question, bien, elle va être plus longue.

1765

En cas d'incendie d'une éolienne qui provoquerait un feu de forêt, j'aimerais savoir c'est quoi le plan d'intervention?

PAR LE PRÉSIDENT:

1770

Donc le plan d'intervention. La municipalité, monsieur Bouchard, êtes-vous en mesure de répondre pour la municipalité?

1775

Monsieur Boyer, vous êtes en mesure de répondre? Il y a un plan d'urgence, j'imagine, qui est dans chacune des quatre (4) municipalités?

PAR M. STÉPHANE BOYER:

1780

En fait, le processus, c'est qu'avant le début de la construction, le promoteur doit fournir un plan des mesures d'urgence qui doit être transmis, en fait, aux autorités de la sûreté publique et les quatre (4) municipalités, pour être intégré au schéma des plans de mesures d'urgence, je pense, régional.

1785

Donc on doit fournir ça.

Également, je peux vous dire qu'étant donné la localisation du parc éolien, s'il y avait feu de forêt qui se propage, qui se présente, on va faire appel à la SOPFEU, et que dans ces cas, le coût d'intervention est supporté par le promoteur.

1790

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Boyer. Merci madame.

PAR Mme LINE L. COULOMBE:

1795

J'ai pas le droit à une troisième?

PAR LE PRÉSIDENT:

1800

Non, mais je vais faire mieux que ça! Même s'il est huit heures et vingt (8 h 20), je vais dire à madame Olivier qu'elle peut vous inscrire, donc vous allez en avoir deux (2) au lieu d'une, ça va?

PAR Mme LINE L. COULOMBE:

1805

Il va y avoir une suite, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

1810 Après madame, le registre est fermé maintenant.

ALAIN CHABOT

1815

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Alain Chabot.

1820

PAR M. ALAIN CHABOT:

Donc j'ai compris que c'était mes deux (2) dernières!

PAR LE PRÉSIDENT:

1825

Voilà. Donc choisissez-les bien.

PAR M. ALAIN CHABOT:

1830

Je redescendrai pas de Québec une quatrième fois pour en reposer d'autres si ça se prolonge demain, je vous assure.

Elles sont toutes choisies d'avance. J'ai un petit préambule à faire, m'a essayer de faire court, pour bien comprendre la situation, OK!

1835

On parlait de cent vingt mille (120 000) jours – il y en a une qui touche l'aspect touristique – donc on parlait de cent vingt mille (120 000) jours pratiques dans le Parc du Massif du Sud, et vous pouvez le confirmer dans l'étude qui a été déposée par monsieur Yves Aubry et monsieur Paulette, l'étude sur la grive de Bicknell. C'est là-dedans qu'on fait mention de cent vingt mille (120 000) jours.

1840

On parle de quatre mille (4000) jours, c'est l'entrée au poste d'accueil là-bas.

1845 On peut donc déduire que s'il y a cinquante-cinq mille (55 000) jours, j'arrondis les chiffres, à peu près dans le centre de ski, cinq mille (5000) au poste d'accueil, ça fait soixante (60 000), donc il y a soixante mille (60 000) autres jours pratiques activités qui se pratiquent dans le parc.

1850 Et ça se pratique pas du côté du centre de ski, ça se pratique ici, de ce côté-ci dans les montagnes, principalement où vont être les éoliennes.

Chaudière-Appalaches en soi accueille un million trois cent cinquante-deux mille (1 352 000) touristes, ce qui génère cent soixante-quatorze millions de dollars (174 M\$) en 2008.

1855 On sait que le principal attrait, la qualité du décor pour l'ensemble – et j'ai déjà rédigé quatre (4) plans touristiques au Québec en passant, donc j'ai une certaine expertise dedans, le principal attrait pour le tourisme, OK, la plus grosse progression du tourisme, c'est le tourisme de plein air, la villégiature, OK.

1860 Et le principal attrait, c'est la qualité du décor. Qualité de décor, on parle pas d'encadrement visuel et de simulation visuelle, on parle de la qualité d'un décor naturel, pour pratiquer les activités, et c'est ce qui est le plus en demande au Québec.

1865 Je vais arriver avec ma question par rapport à ça. Je me demande pourquoi que des endroits comme le mont Valin ou un autre endroit, comme simplement la forêt Montmorency qui produisait avant soixante pour cent (60 %) de son revenu à partir de la forêt, aujourd'hui en produit vingt-huit pour cent (28 %) et en produit soixante pour cent (60 %) avec le tourisme! Ils sont à peu près à la même distance de Québec qu'ici, on est près d'un pôle d'un million (1 M) de personnes dans moins d'une heure et demie (1 ½) de Québec.

1870 Je me demande comment nos élus, avec évidemment l'investissement majeur du centre d'interprétation qu'il va y avoir dans le parc, peuvent faire le poids entre un attrait naturel d'un territoire comme ça, comme attrait touristique – on ne parlait que d'attrait, parce que c'est la base du tourisme, c'est l'attrait. Ça donne rien de développer des services si vous avez pas l'attrait.

1875 Et comment ils peuvent capitaliser sur le fait d'interpréter les éoliennes? La nature se "renouve" quatre (4) fois par année, c'est ce qui suscite le goût de revenir. Une éolienne, ça change pas souvent! Quand on l'a vue une fois, on les a toutes vues.

1880 Alors je veux savoir c'est quoi la stratégie des MRC, parce qu'on parle d'accroître le quatre mille (4000) visiteurs, de même charger une entrée et tout, et de contrôler mieux le territoire. Je me demande comment qu'on va le contrôler avec toutes les routes – excusez-moi, c'est un commentaire, j'aurais pas dû!

1885

Je veux savoir c'est quoi la stratégie réelle. Parce qu'on parle de détruire, en tout cas de changer l'aspect d'un territoire, de changer une vocation qui, dans d'autres régions, dans d'autres endroits, je sais pas si c'est un problème de gestion, réussissent à faire beaucoup d'argent, et la SÉPAQ en est fière d'en faire avec ça, de l'argent, puis des sites comme ça.

1890

Donc je veux savoir c'est quoi l'argument, la stratégie.

Et d'un autre côté, comment le promoteur a considéré, parce qu'il doit analyser les impacts, et l'impact sur le potentiel de développement touristique, mise en valeur touristique, il a considéré qu'il y avait pas d'impact sur les activités?

1895

Mais un coup que ça va être fait, ça va être fait pour cent quelques années, ce qu'on comprend bien.

1900

Comment il a considéré l'élément, cet impact sur le potentiel touristique régional? C'est le deuxième attrait de la région d'ailleurs, le Massif du Sud.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc deux (2) questions dans une (1).

1905

PAR M. ALAIN CHABOT:

Une.

PAR LE PRÉSIDENT:

1910

Non, non, parce que si je demande aux MRC, ça fait une, puis si je demande au promoteur, ça fait une autre.

PAR M. ALAIN CHABOT:

1915

Bon OK. On sait que le promoteur l'a pas considéré, on va rester avec nos élus et la MRC s'il vous plaît.

PAR LE PRÉSIDENT:

1920

D'accord, monsieur Patry s'il vous plaît.

PAR M. GAÉTAN PATRY:

1925 Bon au départ, bien, je reviens encore sur la notion de multiresource. Il faut pas oublier qu'au départ, la création du parc, on réfère en 1983, c'était entre autres pour aider à la situation économique des municipalités.

1930 Puis la façon de faire, c'était tout simplement d'être capable d'aller chercher des multiples ressources, les possibilités du parc, pour aider à l'économie de ces municipalités-là.

1935 Puis les ressources, bien, on le sait, il y a la présence de forêt, il y a la présence du tourisme et la récréation, puis aujourd'hui, bien, on parle de l'éolien. L'éolien, c'est également aussi une possibilité.

Le défi est tout simplement de favoriser l'harmonisation puis la cohabitation de ces ressources-là. C'est le but des rencontres qu'on fait ici depuis trois (3) jours.

Moi, c'est comme ça que je vois ça.

1940

PAR LE PRÉSIDENT:

Et c'est aussi l'objectif des élus de tendre à une harmonisation de toutes les possibilités qu'on peut retrouver dans le parc?

1945

PAR M. GAÉTAN PATRY:

Sans nuire à un ou à l'autre, dans la mesure du possible, en ayant le moindre impact.

1950

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Patry.

Monsieur Chabot, votre autre question.

1955

PAR M. ALAIN CHABOT:

Oui, je vais me satisfaire de cette réponse.

1960

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien écoutez, c'est une réponse.

PAR M. ALAIN CHABOT:

1965 Oui, c'est parfait, la réponse me satisfait.

C'est un peu dans le même ordre d'idée. Vous savez qu'il y a des municipalités ici, je vais en nommer une à titre d'exemple, j'ai pas les chiffres exacts, Saint-Magloire, près de cinquante pour cent (50 %) de sa population est constituée de villégiateurs.

1970 Les villégiateurs au Québec, et il y a beaucoup d'études qui ont été faites à la grandeur du Québec, justement via les plans d'affectation des terres publiques et les plans "régionaux" de développement des terres publiques, les villégiateurs cherchent une destination à moins de deux (2) heures. On sait très bien que le Massif du Sud l'est.

1975 Il y a aucune des régions qui est capable de fournir à la demande, et c'est un phénomène en croissance. Il y a la moitié des villages ici qui sont de la villégiature.

1980 On parle qu'on est dans des villages qui sont dépeuplés, OK. Les villégiateurs, s'il y a la moitié d'un village qui est en villégiateurs, c'est justement un moyen à mon sens de repeupler nos villages par les attraits et de susciter ça.

1985 Donc j'ai une demande et une question. Ma demande: Je voudrais savoir des municipalités qu'elles vous déposent, pour que vous puissiez en prendre compte dans votre analyse, quel est le pourcentage de villégiateurs payeurs de taxes non résidents qui viennent, qui investissent des maisons, ils commencent avec un chalet, ils investissent des maisons de deux cent mille dollars (200 000 \$), combien qu'il y a eu de permis de construction de ce monde-là depuis les dernières années.

1990 Ça, c'est pas une question, je voudrais qu'ils le déposent, OK!

Ma question est: Comment un parc éolien va contribuer à revitaliser vos villages? Par les emplois? Par les attraits? Par quoi?

1995 Parce que le nerf de la guerre, c'est revitaliser les villages. Parce que j'ai encore une statistique qui dit que Chaudière-Appalaches, on est à deux point six (2,6) plus que le point de chômage des autres régions du Québec, et qu'un des grands défis, ça va être la rareté de la main-d'oeuvre, à cause que les jeunes s'exilent, s'en vont.

2000 Donc comment le parc éolien va contribuer à ce grand défi de Chaudière-Appalaches, de revitaliser les villages?

PAR M. GAÉTAN PATRY:

2005 Bien en fait, on est dans un paradoxe, si vous voulez, en quelque sorte. C'est que la possibilité de maintenir le parc régional, ça dépend entre autres de l'aide financière apportée par la présence des éoliennes.

2010 Si on n'a pas ce genre d'aide financière là, on ne peut plus parler de parc régional dans les années à venir. Depuis des années qu'on essaie de maintenir à flot ce parc-là, puis là, ça demeure la dernière possibilité.

Moi, c'est comme ça que je vois ça, là.

2015 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Haemmerli, avez-vous quelque chose?

PAR LE COMMISSAIRE:

2020 Il y a pas d'élus. Est-ce qu'il y a des représentants des quatre (4) municipalités autour du Massif du Sud dans la salle?

PAR M. JEAN-YVES BOUCHARD:

2025 Bien, peut-être qu'on peut vous donner une certaine information.

PAR LE COMMISSAIRE:

2030 Bien, allez-y monsieur Bouchard!

PAR M. JEAN-YVES BOUCHARD:

2035 Du point de vue de la municipalité avec laquelle je travaille qui est Saint-Luc-de-Bellechasse, je vous ai parlé tantôt de l'obsession qu'on a eue des questions de développement économique, et notamment du maintien des emplois locaux en exploitation, autant qu'en construction.

Par ailleurs, la municipalité voit bien qu'elle a derrière elle, comme le souligne monsieur Chabot, un grand capital paysager qui est le Parc du Massif du Sud.

2040 Et à partir du moment où le Parc du Massif du Sud va faire l'objet d'investissements plus importants à la faveur des montants qui vont y être déposés, qui vont y être investis, évidemment

ça risque d'avoir des effets et elle espère que ça ait des effets d'entraînement dans sa zone périphérique.

2045

Et la réflexion de la municipalité sur cette question, c'est de se dire qu'on a là une occasion avec les effets de levier, si on investit trois cent cinquante mille dollars (350 000 \$) par année, comme il est mentionné, dans un parc, on peut penser que par l'effet de levier, on pourrait investir par ailleurs d'autres montants, et que l'industrie touristique dans son ensemble pourrait être dynamisée.

2050

Et de ce point de vue là, la vision qu'en a la municipalité, c'est de se dire que lorsqu'il y a un investissement public comme celui-là dans le parc, on devrait avoir une stratégie globale, régionale, de venir essayer aussi dans la zone périphérique pour qu'il y ait davantage d'industries ou d'emplois qui se génèrent dans cette industrie-là dans les municipalités périphériques de ce parc.

2055

PAR LE PRÉSIDENT:

2060

Merci monsieur Bouchard.

Merci monsieur Chabot.

Nous allons prendre une pause d'une dizaine de minutes et on vous revient par la suite.

2065

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2070

**REPRISE DE LA SÉANCE
PATRICE PERREULT**

PAR LE PRÉSIDENT:

2075

Monsieur Patrice Perreault s'il vous plaît.

Bonsoir monsieur Perreault.

2080

PAR M. PATRICE PERREULT:

Bonsoir messieurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

2085

Nous vous écoutons.

PAR M. PATRICE PERREULT:

2090

Premièrement, j'aimerais exprimer ma gratitude envers la Commission et vous, messieurs, et le BAPE de nous permettre à nous, simples citoyens, de pouvoir exprimer nos préoccupations envers ce projet de développement industriel dans notre milieu naturel.

Merci beaucoup de nous donner cette opportunité-là.

2095

Un petit préambule avant ma question! Nous savons tous que le Québec via Hydro-Québec est une entreprise appartenant à l'ensemble des Québécois, a développé au cours des soixante (60) dernières années une expertise mondiale exceptionnelle en production d'électricité.

2100

Ma question est plus d'ordre général, puis je pense qu'elle s'adresse au représentant d'Hydro-Québec. J'aimerais connaître quelles sont les raisons qui ont amené Hydro-Québec à confier le développement de la filière éolienne à l'entreprise privée?

PAR LE PRÉSIDENT:

2105

Parfait. Monsieur Mendes, est-ce que vous pouvez répondre à la question de monsieur Perreault?

Vous avez bien compris le sens de la question, oui?

2110

PAR M. LOUIS-PHILIPPE MENDES:

Oui, oui, je comprends bien. Donc Hydro-Québec a reçu le mandat de procéder par appel d'offres à l'acquisition, à l'approvisionnement d'énergie éolienne, donc d'aller sur le marché.

2115

C'est vraiment des instructions qu'ils ont reçues par décret du gouvernement, pour aller sur le marché, motiver la compétition puis aller chercher via le secteur privé les meilleurs projets éoliens, donc jusqu'à quatre mille mégawatts (4000 MW).

2120

Il y a eu un premier mille mégawatts (1000 MW), ensuite un deux mille mégawatts (2000 MW), et un cinq cents mégawatts (500 MW) qui est en cours. Donc c'est un peu comme ça.

Pourquoi le modèle, pourquoi est-ce que l'approche s'articule autour du secteur privé plutôt que du secteur – c'est un choix du gouvernement dans sa Stratégie énergétique.

2125

PAR M. PATRICE PERREAULT:

En connaissez-vous les raisons?

2130

PAR M. LOUIS-PHILIPPE MENDES:

C'est pas vraiment...

2135

PAR LE PRÉSIDENT:

Je pense pas que le gouvernement donne des raisons.

PAR M. PATRICE PERREAULT:

2140

Un choix politique?

PAR LE PRÉSIDENT:

2145

C'est des questions, c'est des motifs politiques et le gouvernement a jugé que c'était peut-être la façon la plus adéquate pour lui de procéder via l'entreprise privée, plutôt que de confier de tels projets à Hydro-Québec.

Mais c'est une décision gouvernementale du Conseil des ministres. Et comme vous savez comme moi que les délibérations au Conseil des ministres sont secrètes pendant vingt-cinq (25)

2150 ans, on le saura pas avant vingt-cinq (25) ans, la raison qui a motivé, la ou les raisons qui ont motivé cette décision.

Votre seconde question.

2155 **PAR M. PATRICE PERREAULT:**

Je sais pas à qui qu'elle s'adresse. Probablement au représentant d'Hydro-Québec.

Est-ce qu'il existe un plan de nationalisation des entreprises privées éoliennes?

2160

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Mendes.

2165 **PAR M. LOUIS-PHILIPPE MENDES:**

Non. Toujours est-il, encore une fois, le rôle d'Hydro-Québec est limité, puis ce dont vous référez, ça se situerait plutôt au niveau de la Stratégie énergétique du gouvernement plutôt que dans le rôle actuel d'Hydro-Québec.

2170

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Madore.

2175 **PAR M. LOUIS MADORE:**

À notre connaissance, aucunement. Il y a pas d'objectif de ce côté-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2180

Et du côté de votre porte-parole du domaine Énergie?

PAR M. MATHIEU ROY:

2185 Pour la nationalisation de l'énergie éolienne, il y a rien, en fait le gouvernement regarde pas cette option-là.

Au moment où ça a été nationalisé, Hydro-Québec, ça visait d'autres objectifs, notamment l'uniformisation des tarifs à l'échelle de la province.

2190 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci. Monsieur Haemmerli.

2195 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Je fais du coq-à-l'âne, parce qu'on était avec monsieur Mendes tantôt, puis on a évoqué des possibilités pour dans vingt (20) ans, là.

2200 Donc la possibilité que l'exploitant d'un parc vienne vous voir pour renouveler son contrat est pas envisageable en raison du fait que vous devez procéder par appel d'offres pour obtenir les meilleurs prix, j'ai bien compris?

PAR M. LOUIS-PHILIPPE MENDES:

2205 Oui. Dans le cadre réglementaire actuel, la seule façon pour Hydro-Québec de s'approvisionner, c'est via des appels d'offres.

PAR LE COMMISSAIRE:

2210 Parfait, merci.

PAR M. LOUIS-PHILIPPE MENDES:

2215 D'Hydro-Québec Distribution. Donc pour le marché québécois, la seule façon de s'approvisionner, c'est via des appels d'offres.

PAR LE COMMISSAIRE:

2220 Puis comment les contrats de gré à gré s'inscrivent dans la réglementation pour certains parcs éoliens?

Parce que certains n'ont pas été forcément sélectionnés dans le cadre des appels d'offres ou je me trompe?

2225 **PAR M. LOUIS-PHILIPPE MENDES:**

Depuis la segmentation d'Hydro-Québec, il y a l'autre entité qui s'appelle Hydro-Québec Production qui a le mandat d'opérer le parc d'Hydro-Québec, le parc hydroélectrique d'Hydro-

2230 Québec notamment, puis de fournir l'énergie patrimoniale aux distributeurs, à Hydro-Québec Distribution, puis également de faire des profits sur le marché d'exportation.

Donc ça, c'est Hydro-Québec Production. Mais eux, leur rôle, c'est pas de desservir le marché québécois, c'est vraiment Hydro-Québec Distribution.

2235 Donc la question, donc c'est plutôt Hydro-Québec Distribution qui peut négocier de gré à gré avec des parcs éoliens ou avec d'autres producteurs, pour le marché de l'exportation en principe.

PAR LE COMMISSAIRE:

2240 D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT:

2245 Vous dites Hydro-Québec Production au lieu de Distribution!

PAR M. LOUIS-PHILIPPE MENDES:

Production, oui.

2250 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, quand vous parliez tantôt du cadre réglementaire qui vous gouverne, est-ce que ce cadre réglementaire là est disponible?

2255 **PAR M. LOUIS-PHILIPPE MENDES:**

Laissez-moi réfléchir un petit peu!

PAR LE PRÉSIDENT:

2260 Écoutez, regardez ça, puis vous pourrez nous revenir à la Commission si ça existe, déposez-le auprès de madame Boutin, d'accord?

PAR M. LOUIS-PHILIPPE MENDES:

2265 D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT:

2270 S'il n'existe pas, bien, avertissez quand même madame Boutin pour pas qu'on l'attende pour rien.

PAR M. LOUIS-PHILIPPE MENDES:

2275 D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT:

2280 Merci monsieur Mendes.

Merci monsieur Perreault.

PAR M. PATRICE PERREAULT:

2285 Je peux poser une autre question qui a été engendrée par la réponse que j'ai eue, elle est très courte?

PAR LE PRÉSIDENT:

2290 J'ai bien envie de vous dire non, mais je vais vous dire oui.

PAR M. PATRICE PERREAULT:

2295 Vous allez me dire oui?

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien sûr.

2300 **PAR M. PATRICE PERREAULT:**

Ça va être la dernière.

2305 Advenant la possibilité que l'entreprise privée fasse faillite, est-ce qu'Hydro-Québec a établi des plans relativement à cette situation-là?

PAR M. LOUIS-PHILIPPE MENDES:

2310 Si en cours d'exploitation, la compagnie fait faillite?

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, exact.

2315 **PAR M. PATRICE PERREAULT:**

Soit d'exploitation ou de développement, de construction.

PAR M. LOUIS-PHILIPPE MENDES:

2320 Dans le cadre du contrat, il y a différentes étapes où le promoteur, le producteur, donc Saint-Laurent en l'occurrence, doit déposer des garanties.

2325 Donc, si vous voulez un petit peu plus de détails, je peux vous en donner. Donc dès la signature du contrat, ils doivent déposer un montant d'un point cinq million (1,5 M\$).

Ensuite, dix-huit (18) mois avant la date garantie de début de livraison, il y a également un dépôt. Donc la garantie monte à trois millions (3 M\$).

2330 Et ensuite, en cours d'exploitation, donc une fois la date, donc on parle de décembre 2012, les garanties montent à six millions (6 M\$), etc.

2335 Donc il y a une forme de garantie comme ça qui fait en sorte que le promoteur a tout intérêt à poursuivre son projet, puis à bien maintenir les choses.

Maintenant, en cas de faillite, il y a quand même un actif qui est là qui vaut cher, les éoliennes et les tours, les installations. Donc Hydro-Québec, dans ces contrats, on est bien protégé de toutes sortes de façons.

2340 **PAR M. PATRICE PERREAULT:**

Mais qui va prendre l'opérationnel, vu qu'Hydro-Québec a pas l'expertise?

PAR LE PRÉSIDENT:

2345 Donc c'est la quatrième, là!

Allez-y monsieur Mendes, puis après ça, ça va être terminé.

PAR M. PATRICE PERREAULT:

2350

Qui va prendre la relève opérationnelle, étant donné qu'Hydro-Québec n'a pas l'expertise dans l'énergie éolienne?

PAR M. LOUIS-PHILIPPE MENDES:

2355

Oui, c'est ça. Donc il y en a d'autres dans le secteur privé qui seraient sûrement contents de reprendre les actifs puis d'opérer le parc éolien.

PAR LE PRÉSIDENT:

2360

Merci monsieur Perreault.

PAR M. PATRICE PERREAULT:

2365

Merci.

GERMAIN CHABOT

2370

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Germain Chabot.

2375

PAR M. GERMAIN CHABOT:

Monsieur le Président, monsieur le Commissaire, mesdames et messieurs. Au cours des années, une importante partie de la forêt privée et la forêt publique a été transformée littéralement de forêt feuillue et mélangée à la plantation d'épinette.

2380

On sait qu'il y a très peu de danger d'incendie de forêt dans une forêt de feuillus ou mélangée. En soi, on n'a jamais vraiment vu d'incendie de forêt ici dans la région à cause de ça.

2385

Cependant, depuis que des kilomètres carrés de forêt ont été systématiquement "enrésinés", et c'est rendu à l'âge de trente (30) ans, c'est paqueté de branches sèches en dessous de ça, c'est

des vrais niques à feu, avec les quadistes, tout le monde qui se promène dans les chemins, ça représente un très grand risque maintenant.

2390 Pour avoir travaillé en forêt dans le secteur de la Côte-Nord, dans les mêmes conditions à peu près montagneuses qu'il y a ici, il y a des années qu'on combattait des incendies trois (3) fois dans l'année. Puis il y a aucun contrôle possible souvent.

La seule façon de contrôler ces incendies-là, c'est avec les CL-215, les bombardiers.

2395 Sauf qu'après avoir vérifié avec la SOPFEU, c'est pratiquement impossible, impossible d'opérer efficacement ou carrément impossible d'opérer avec ces avions-là dans un parc éolien. Parce qu'il faut qu'ils fassent au ras des peuplements, au ras du sol, puis quand tu viens pour relever, tu as à "dealer" avec la montagne, puis si en plus il y a une rangée d'éoliennes, oublie ça, oublie le projet, tu t'accroches dans les pales!

2400 Ça fait que est-ce que le ministère, le MRNF a prévu des alternatives en cas d'incendie de forêt majeur?

PAR LE PRÉSIDENT:

2405 Je vais passer la question à monsieur Madore.

PAR M. LOUIS MADORE:

2410 Bon, en ce qui a trait à la SOPFEU, je pourrais pas répondre.

Mais pour ce qui est des risques, je ne connais pas, s'ils seraient inhérents avec ou sans le projet.

2415 Si je comprends bien, ils seraient autant liés à l'utilisation récréotouristique, feux de camp que d'autres utilisateurs, d'autres risques que pourraient amener des utilisateurs.

Ça fait que je vois pas ce que je peux amener comme précision face à cette préoccupation.

2420 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais aller voir du côté de monsieur Cookson.

2425 Est-ce que vous êtes un peu craintif par rapport à la possibilité qu'il y ait un feu qui se déclare au Massif du Sud et qu'il y ait un incendie assez important qui s'ensuive?

PAR M. STEPHEN COOKSON:

Monsieur le Président, on n'a pas beaucoup de crainte par rapport à cette possibilité-là, dont notre investissement potentiel de trois cent cinquante millions de dollars (350 000 \$).

2430

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci monsieur Cookson.

2435

Votre seconde question?

PAR M. GERMAIN CHABOT:

OK. Dans le contexte de réchauffement climatique, ce qui a été confirmé un peu la semaine passée à Cancun, soit que le climat dans les prochaines années va se réchauffer de deux (2 °C) à quatre degrés centigrades (4 °C), et le fait de la température de l'eau en période d'étiage, du déboisement des sommets, des crêtes, on a vu d'ailleurs un chemin, la largeur du chemin, ce que ça peut représenter comme impact sur les crêtes, étant donné que ces crêtes-là, là où naît l'eau, là où la ligne de partage des eaux, c'est là que la thermorégulation de l'eau se fait.

2440

2445

On va là dans le mois de juin, puis il y a encore de la gelée dans le sol. La goutte d'eau qui tombe dans ce sol-là, elle prend sa fraîcheur là tout l'été pour tenir la température de l'eau à une température dans les débits d'étiage, dans les périodes critiques de l'été, c'est ce qui permet aux truites, à l'omble de fontaine de survivre.

2450

En déboisant et en ouvrant ces milieux-là, l'eau se réchauffe à la source, et je vois pas comment qu'elle peut se rafraîchir en descendant la montagne.

PAR LE PRÉSIDENT:

2455

Est-ce que vous avez une question ou c'est votre question?

PAR M. GERMAIN CHABOT:

Oui. Peut-être que c'est une question qui est revenue souvent, mais quand on voit la largeur des chemins, ça saute aux yeux, là.

2460

Est-ce qu'il y a eu des analyses ailleurs ou quelque chose de l'impact aussi majeur sur des crêtes au niveau de l'omble de fontaine?

2465

PAR LE PRÉSIDENT:

On va aller voir du côté de monsieur Cookson.

2470 **PAR M. STEPHEN COOKSON:**

Monsieur le Président, si je comprends bien la question est par rapport à la température, au changement de température. Je pense qu'on a abordé cette question à plusieurs reprises.

2475 **PAR LE PRÉSIDENT:**

À plusieurs reprises effectivement, mais juste une courte réponse.

2480 **PAR M. STEPHEN COOKSON:**

Oui, une étude a été faite qui démontre, dû au très petit pourcentage de la superficie totale qui va être déboisée, il y aura aucun impact sur le régime d'écoulement; donc l'impact de la construction du projet éolien n'aura non plus un impact sur un changement de température dans le système.

2485 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Cookson.

2490 Merci monsieur Chabot.

PAR M. GERMAIN CHABOT:

Merci de pas répondre à ma question.

2495

FRANCINE ALLARD

2500 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Allard s'il vous plaît.

Bonsoir.

2505

PAR Mme FRANCINE ALLARD:

2510 Bonsoir. Il est reconnu qu'un statut d'aire protégée donne une reconnaissance sur le plan régional, provincial, national, international, et que ça peut stimuler l'attrait touristique, entre autres l'écotourisme et le tourisme scientifique.

S'il y a un projet éolien, il n'y aura plus possibilité de créer une aire protégée de grande superficie.

2515 Hier, les MRC disaient travailler sur une proposition d'aire protégée, je demande que cette proposition soit déposée afin qu'elle soit analysée selon les critères qui ont été discutés hier par monsieur Brassard et qui nous ont été présentés, afin qu'elle soit étudiée et qu'on puisse en prendre connaissance.

2520 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Écoutez, je ne sais pas où c'en est rendu au niveau de la MRC.

2525 Est-ce que cette proposition est d'ores et déjà assez avancée pour que vous ayez, en fait qu'il y ait énormément d'informations qui soient disponibles, ou vous êtes encore à l'étape de balbutiement?

PAR M. GAÉTAN PATRY:

2530 C'est à l'étape toujours de projet, puis on va le faire savoir dans le mémoire, si on parle d'aire protégée.

PAR LE COMMISSAIRE:

2535 C'est ça, il me semble me rappeler qu'hier, monsieur Fillion disait qu'il y aurait quand même quelque chose d'assez concret, puis il avait même une date qui était associée à ça, je m'en rappelle juste pas, parce qu'on a trop d'informations...

PAR M. GAÉTAN PATRY:

2540 Bien en fait, on a une résolution de prête, mais il faut quand même en discuter avec les maires, parce qu'on parle quand même de deux (2) MRC.

2545 Puis notre intention, c'est justement, c'est un fait qu'il y a une délimitation qui a été identifiée, mais on veut quand même prendre le temps d'en discuter comme il faut.

On devrait aborder cette chose-là dans le cadre du dépôt du mémoire.

PAR LE COMMISSAIRE:

2550 De sorte que la Commission puisse l'analyser?

PAR M. GAÉTAN PATRY:

2555 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

Dans la perspective de l'ensemble du projet par après.

2560 **PAR M. GAÉTAN PATRY:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2565 Parce que votre prochaine séance du Conseil des maires, dans le fond, dans chacune des MRC, ça doit...

PAR M. GAÉTAN PATRY:

2570 Bien là, on en a une ce soir. Puis pour Etchemins, c'est?

PAR M. YVON LACOMBE:

2575 Deuxième mercredi de janvier.

PAR LE PRÉSIDENT:

2580 Donc vous comprendrez, madame Allard, qu'il faut que ce soit décidé par les maires avant que ce soit rendu public. Les maires ne parlent que par résolutions, donc ça prend des résolutions pour pouvoir, j'imagine, aller de l'avant avec le projet d'aire protégée.

2585 Dès que ce sera disponible, en fait ce que monsieur Patry nous dit, c'est qu'à partir du 24 janvier, il va y avoir un mémoire qui va être déposé de par les MRC, puis dans leur mémoire, bien, on va avoir ces indications-là.

Donc probablement qu'ils vont nous déposer en même temps que leur mémoire copie du projet en question d'aire protégée.

2590 Et ce sera disponible, on va les mettre effectivement en ligne et dans les sites de consultation.

PAR Mme FRANCINE ALLARD:

2595 Merci. Ma deuxième question! Les MRC veulent concilier une vocation multiresource du territoire, est-ce que des projets plus petits comme des projets éoliens communautaires n'auraient pas à la fois mieux intégré les différentes possibilités du territoire, contribué à préserver le potentiel de développement touristique, tout en ayant des retombées économiques aussi significatives?

2600 Est-il possible d'envisager ce type de développement?

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc vous parlez du projet communautaire, c'est ça?

2605 **PAR Mme FRANCINE ALLARD:**

Oui, ça pourrait être une option qui serait tout aussi rentable possiblement et qui serait beaucoup moins...

2610 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc est-ce que vous parlez à ce moment-là, madame Allard, du projet communautaire de Saint-Philémon?

2615 **PAR Mme FRANCINE ALLARD:**

Non, je fais pas du tout référence à ça. C'est une question que j'avais, en fait, qui ferait que...

2620 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, un projet communautaire, premièrement le projet communautaire, il y a eu un appel d'offres d'Hydro-Québec, lequel appel d'offres est terminé depuis un bon bout de temps.

2625 Monsieur Mendes nous a souligné – monsieur Mendes, à peu près les résultats des projets qui ont été retenus par Hydro-Québec devraient être disponibles quand exactement?

PAR M. LOUIS-PHILIPPE MENDES:

2630 Pour le cinq cents mégawatts (500 MW)?

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui.

2635

PAR M. LOUIS-PHILIPPE MENDES:

C'est d'ici la fin du mois de décembre, donc d'ici la fin de l'année.

2640

PAR LE PRÉSIDENT:

D'ici la fin de l'année, les projets communautaires pour lesquels Hydro-Québec a fait un appel d'offres, donc il y a eu, je peux vous dire qu'il y a eu à peu près, je pense, si je me trompe pas, des propositions pour neuf cent quatre-vingts mégawatts (980 MW) alors qu'il y a seulement cinq cents mégawatts (500 MW) qui sont disponibles.

2645

Ça veut dire que ça va faire des heureux, mais ça va faire également des malheureux.

Je sais que la municipalité de Saint-Philémon, avec la MRC, si je me trompe pas, a déposé un projet dans le cadre de cet appel d'offres communautaire.

2650

Mais je ne saurais dire s'ils ont été retenus. Je connais pas les résultats.

Mais c'est une avenue qui avait été envisagée pour Saint-Philémon avec la MRC, mais est-ce que pour le Parc du Massif, un projet communautaire a été envisagé?

2655

Je vais aller voir monsieur Patry, peut-être qu'il va être en mesure de nous donner de l'information.

2660

PAR M. GAÉTAN PATRY:

Non. Dans l'appel d'offres, on parlait pas de projet communautaire. Ça, c'est arrivé avec le dernier appel d'offres.

2665 En fait, non, ça n'a jamais été abordé.

PAR LE PRÉSIDENT:

2670 Bon, monsieur Patry nous dit que les MRC n'ont pas abordé et n'ont pas retenu non plus le projet communautaire pour être instauré dans le Parc du Massif du Sud.

PAR Mme FRANCINE ALLARD:

2675 Parfait, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame Allard.

2680

LINE L. COULOMBE

PAR LE PRÉSIDENT:

2685

Madame Line Coulombe.

PAR Mme LINE L. COULOMBE:

2690

Bonjour pour la dernière fois!

PAR LE PRÉSIDENT:

2695

Oui, c'est la dernière fois.

PAR Mme LINE L. COULOMBE:

2700

Durant la phase de construction, ce que j'ai lu et entendu ici, c'est que le trajet pour apporter les composantes des éoliennes n'avait pas encore été déterminé.

À plusieurs endroits, même la majorité des villages qu'on a, il y a aucune voie de contournement.

2705 Alors j'ai fait un petit calcul pour voir un peu l'achalandage, juste pour les composantes d'éoliennes et les bétonnières, si c'est pas une usine à béton qu'il y a sur le site.

Dans l'étude d'impact, c'est marqué qu'il y a dix (10) transports pour les composantes d'éolienne par éolienne, ça fait sept cent cinquante (750) transports pour ça.

2710 Et de sept (7) à trente-cinq (35) bétonnières – ça, j'ai pas compris pourquoi il y avait une si grande différence – fois soixante-quinze (75) éoliennes, ça fait entre cinq cent vingt-cinq (525) et deux mille six cent vingt-cinq (2625) transports.

2715 Ce qui fait un total de trois mille trois cent soixante-quinze (3375) transports, juste pour ces deux (2) choses-là. Ça, c'est à part les camions de gravier, les pépines et puis tout ça.

Ma question! Est-ce qu'il a été prévu des mesures accrues de sécurité publique dans les villages ou aux abords des écoles, des épiceries, où les gens circulent beaucoup?

2720 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On va aller voir monsieur Cookson. Remarquez que pour le transport des gros appareils, ça circule pas vite, là. Je peux vous dire que c'est restreint comme vitesse.

2725 **PAR M. STEPHEN COOKSON:**

Monsieur le Président, je ne suis pas un expert en transport de ces types de composantes, on a un responsable de transport chez Saint-Laurent Énergies qui peut peut-être apporter des informations supplémentaires, si la Commission le désire.

2730 Il y a généralement des mesures de communication, de sécurité qui sont mises en place pour ces types de transports.

2735 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et votre expert, il est pas ici?

PAR M. STEPHEN COOKSON:

2740 Il est pas là ce soir, mais on pourra fournir plus d'informations là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

2745

PAR M. STEPHEN COOKSON:

Mais mon expérience de voir d'autres constructions de projets éoliens au Québec et ailleurs au Canada, c'est qu'il y a tout un programme de communication. Souvent les canaux de radio sont utilisés pour annoncer des périodes de transport.

2750

Il y a certains véhicules qui circulent peut-être avant ou après le camion, donc des mesures comme celles-là seront certainement en place.

2755

PAR LE PRÉSIDENT:

Et est-ce que des mesures particulières sont prises lors des transports, au regard des heures de sortie et d'entrée aux établissements scolaires?

2760

Parce que vous comprendrez que dans la région, c'est surtout des étudiants de niveau primaire, donc de très jeunes enfants, et ce serait peut-être, en tout cas c'est peut-être une chose que Saint-Laurent Énergies aurait à envisager, à regarder peut-être plus en profondeur, pour voir quelles mesures pourraient être identifiées de façon à prévenir un accident bête finalement?

2765

PAR M. STEPHEN COOKSON:

Monsieur le Président, Saint-Laurent Énergies pourrait certainement envisager de telles mesures.

2770

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE:

2775

Est-ce que vous êtes tenu, monsieur Cookson, de soumettre vos plans de transport à Transports Québec?

PAR M. STEPHEN COOKSON:

2780

Oui, c'est le cas. Ce sera un plan de transport établi conjointement avec le ministère des Transports.

PAR LE COMMISSAIRE:

2785

D'accord. Et j'imagine que ces informations vont apparaître dans la liste que vous allez nous envoyer, relativement aux exigences de Transports Québec à l'égard de vos plans de transport?

PAR M. STEPHEN COOKSON:

2790

Oui, on va inclure cet élément dans la liste.

PAR LE COMMISSAIRE:

2795

Merci.

PAR Mme LINE L. COULOMBE:

2800

Monsieur Lafond, il y a les élèves, mais il y a aussi des personnes âgées!

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, je comprends.

2805

PAR Mme LINE L. COULOMBE:

Mais eux autres, c'est à toute heure du jour.

PAR LE PRÉSIDENT:

2810

C'est vrai qu'on nous a dit hier que la moyenne d'âge dans les quatre (4) municipalités était plutôt en hausse qu'en baisse.

PAR Mme LINE L. COULOMBE:

2815

J'ai la raison! C'est qu'on a tellement une belle place que les gens vivent vieux!

PAR LE PRÉSIDENT:

2820 Vous me direz ça dans votre mémoire, la raison.

PAR Mme LINE L. COULOMBE:

2825 Alors la prochaine question! Les mesures de sécurité qui seront prises, si ça prend de la sécurité publique, les brigadiers, des choses comme ça, ça va être aux frais de qui?

PAR LE PRÉSIDENT:

2830 Monsieur Cookson.

PAR M. STEPHEN COOKSON:

Je vais demander à monsieur Stéphane Boyer de répondre à cette question.

2835 **PAR M. STÉPHANE BOYER:**

2840 Monsieur le Président, écoutez, je pense que ce qu'on s'est engagé, c'est à regarder cette solution, à prendre des mesures si on identifiait des zones à risque. Puis ce que je peux dire, c'est qu'aujourd'hui, les municipalités avec lesquelles on travaille ont toujours bien travaillé, je dirais, à ce que le projet éolien ne leur apporte pas vraiment de coûts additionnels.

2845 Alors je suis sûre qu'ils sauront nous demander de supporter ces coûts-là. Mais c'est un petit peu prématuré de regarder ça, parce qu'on sait pas exactement quelles seraient les zones impactées et les mesures à prendre.

PAR LE PRÉSIDENT:

2850 Oui, monsieur Boyer, je pense qu'il y a eu des oreilles très attentives ici ce soir, je pense qu'ils en ont pris bonne note.

Merci monsieur Boyer.

Merci madame.

2855 **PAR Mme LINE L. COULOMBE:**

Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

2860 Ça nous fait plaisir, madame Coulombe.

JEAN-PIERRE CHABOT

2865

PAR LE PRÉSIDENT:

2870 Alors c'était censé être la dernière, mais il semblerait qu'il y a un monsieur Jean-Pierre Chabot qui a réussi à se faufiler alors que madame Coulombe était censée être la dernière. Je comprends pas, mais venez-vous-en, ça me fait plaisir, monsieur Chabot.

Pour moi, vous vouliez être le dernier à passer!

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

2875

Vous avez tout compris, monsieur le Président. Puis je sais que Saint-Laurent Énergies a tellement hâte d'entendre mes questions!

PAR LE PRÉSIDENT:

2880

Allez-y, je vous écoute, monsieur Chabot.

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

2885

D'accord, c'est pas des questions très difficiles.

J'en avais cinq (5), mais je pense que je vais me restreindre.

2890 Question transport! Si je veux me résumer, il y aurait deux cents (200) travailleurs sur le chantier. Il y aurait théoriquement un gros transporteur aux demi-heures ($\frac{1}{2}$) qui passerait, dans la forte période, il y aurait un transport de grosses composantes environ aux demi-heures ($\frac{1}{2}$).

2895 On peut tu s'entendre que les trois quarts ($\frac{3}{4}$) du transport devraient se faire par Saint-Luc-de-Bellechasse, passer dans le village de Saint-Luc-de-Bellechasse, transiter par la route du rang 12?

2900

Moi, j'aimerais savoir si Saint-Laurent Énergies a prévu, pour les résidents le long de ce trajet-là, nous a prévu une sortie de secours, un chemin forestier par lequel on va pouvoir se sauver ou rentrer chez nous, je sais pas, à pied ou autrement, s'ils ont une logistique d'établie pour gérer tout ça?

Parce que moi, je trouve ça, en tout cas, j'aurais de la misère avec ça. C'est ma première question.

2905

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien, c'est certain que les chiffres paraissent gros, mais je pense que monsieur Cookson est en mesure de bien répondre à la question, dans le sens où probablement qu'il doit y avoir un échéancier qui est établi. Parce que peut-être qu'ils passent pas tous en même temps.

2910

Les éoliennes, les soixante-quinze (75) éoliennes ne seront pas toutes transportées en même temps, je présume.

Mais je laisse la parole à monsieur Cookson.

2915

PAR M. STEPHEN COOKSON:

C'est exact, monsieur le Président. En fait, je peux apporter une autre précision. Le chiffre de trois mille (3000) transports qui a été soulevé dans la question antérieure, c'est dans le cas où est-ce qu'il y aura pas une usine mobile sur le site.

2920

Donc on parle de chiffres qui est noté dans l'étude d'impact pour les transports des composantes dont les sept cent cinquante (750) transports. Effectivement, ils se font pas tous en même temps, étant donné le temps que ça prend pour installer une éolienne, puis la longueur de la période de construction.

2925

On va pas savoir le trajet final de ces composantes avant que le ministère des Transports du Québec ait fait l'analyse de notre demande de permis de transport, mais je peux confirmer que oui, on prévoit, comme monsieur Chabot a constaté, la majorité de transports passeraient à Saint-Luc, à cause des pentes sur les chemins d'accès provenant de la municipalité de Saint-Luc.

2930

Mais on a aussi un accès du côté de Saint-Magloire sur la description du projet, ça se peut que des composantes soient amenées de ce côté-là.

2935

Nous autres, Saint-Laurent Énergies prévoit que le comité de liaison joue un rôle important en termes de communiquer le plan de communication aux quatre (4) municipalités, s'assurer que les routes alternatives existent et sont bien communiquées aux citoyens des villages affectés.

PAR LE PRÉSIDENT:

2940

Est-ce que vous avez à ce moment-ci un plan qui est déjà préparé, qui indique de telle période à telle période, il y a tant de véhicules, donc la semaine 1, il va y avoir dix (10) véhicules, la semaine 2, il y en a huit (8), etc., etc.?

2945

PAR M. STEPHEN COOKSON:

Monsieur le Président, pas présentement. Mais au cours du développement du plan de construction, dans les prochains six (6) mois, certainement qu'il va y avoir un plan établi et communiqué à travers le comité de liaison.

2950

PAR LE PRÉSIDENT:

Lequel le transmettra à leurs résidents?

2955

PAR M. STEPHEN COOKSON:

Bien au représentant de chacun des quatre (4) conseils municipaux et les représentants de chacune des MRC qui font partie de ce comité.

2960

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, monsieur Cookson.

Votre autre question, monsieur Chabot, et dernière?

2965

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

Si vous permettez un petit calembour! Si, monsieur Cookson, vous voulez me déplacer en hélicoptère, ça me dérange pas du tout, j'adore l'hélicoptère!

2970

Concernant les chemins forestiers, j'ai pas eu confirmation si les chemins forestiers étaient entretenus pendant l'hiver.

2975 Si les chemins forestiers sont entretenus pendant l'hiver, à ce moment-là, j'aurais une question concernant les chemins forestiers, s'ils sont entretenus pendant l'hiver! Entretien avec les chasse-neige et tout.

PAR LE PRÉSIDENT:

2980 Monsieur Cookson.

PAR M. STEPHEN COOKSON:

2985 Monsieur le Président, en ce moment, Saint-Laurent Énergies a pas fait la détermination si tous les chemins vont être entretenus l'hiver.

Ça va dépendre d'une certaine manière du plan d'entretien pour les éoliennes.

PAR LE COMMISSAIRE:

2990 Bien, le plan d'entretien, c'est quelle fréquence?

PAR M. STEPHEN COOKSON:

2995 Je vais demander à monsieur Stéphane Boyer de commenter sur le plan général, puis peut-être que monsieur Bibor peut commenter plus de détail.

PAR M. STÉPHANE BOYER:

3000 Monsieur le Président, monsieur le Commissaire, ce que je peux dire, c'est qu'on a deux (2) solutions à l'étude, la première étant, oui, d'ouvrir et de déneiger tous les chemins pendant l'hiver pour avoir accès aux éoliennes.

3005 Compte tenu tout de même de la spécificité du site du Massif du Sud, on étudie la deuxième solution qui est d'utiliser, en fait, c'est ça, des chasse-neige et puis des engins motorisés spécialisés, pour ne pas ouvrir les chemins tout l'hiver.

3010 Mais la décision qui est une décision technico-économique n'est pas encore prise à l'heure actuelle.

PAR LE COMMISSAIRE:

Ça veut dire que ça pourrait être des véhicules à chenilles qui feraient qu'on n'a pas besoin de ou des "ski-doo"?

3015

PAR M. STÉPHANE BOYER:

Tout à fait.

3020

PAR LE COMMISSAIRE:

D'accord, bien compris, merci.

3025

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

Dans ce contexte-là, étant donné que vous êtes encore devant un questionnement, dans votre étude d'impact, est-ce que vous avez prévu, est-ce que vous avez évalué l'impact de l'épandage d'abrasifs, sel, etc., sur les cours d'eau?

3030

Étant donné que vous êtes dans les têtes de bassin, puis on sait qu'au printemps, ces abrasifs-là, lorsque l'eau fond rapidement, il risque d'y avoir un choc printanier à un moment donné au niveau des cours d'eau.

3035

Est-ce que ça l'a été évalué? C'est peut-être difficile, parce que là, vous me dites que vous le savez pas, mais à ce stade-ci du projet, vous devez quand même l'avoir inclus dans vos études d'impact, j'imagine?

PAR M. STEPHEN COOKSON:

3040

Monsieur le Président, de ma connaissance, on n'a pas abordé cette question spécifique dans l'étude d'impact.

3045

Mais de ma connaissance, l'utilisation de ces matériaux n'est pas prévue sur ce type de chemin.

Je vais demander à monsieur François Allard de parler un petit peu du type de chemin et le type d'utilisation prévue.

PAR M. FRANÇOIS ALLARD:

3050

Monsieur le Président, d'expérience, l'utilisation d'abrasifs ou en fait de fondants auxquels monsieur Chabot réfère n'est pas de coutume. On préfère ne pas s'en servir sur les chemins forestiers, parce qu'ils auraient la conséquence de faire fondre, de faire dégeler le chemin lui-même, donc de réduire la capacité portante de la structure du chemin.

3055

On préfère laisser les chemins gelés l'hiver, c'est à l'avantage de tous.

PAR LE PRÉSIDENT:

3060

Merci.

Merci monsieur Cookson.

Merci monsieur Chabot.

3065

Monsieur Haemmerli, avez-vous une question?

PAR LE COMMISSAIRE:

3070

Je voulais juste aller vérifier avec monsieur Madore, si c'était conforme à leurs attentes, et si éventuellement, ils auraient des restrictions ou des conditions à émettre au regard du déneigement?

PAR M. LOUIS MADORE:

3075

À ma connaissance, dans le document, il y aucune mention de sel de déglçage, donc on peut pas émettre d'avis sur quelque chose qu'on n'a pas.

PAR LE COMMISSAIRE:

3080

S'il y en avait, est-ce que vous auriez...

PAR LE PRÉSIDENT:

3085

Du sel de déglçage dans les chemins forestiers! Monsieur Bilodeau.

PAR M. RICHARD BILODEAU:

3090 Bien, je peux juste confirmer ce qu'on vient d'entendre. À ma connaissance, c'est pas une pratique.

Alors j'ai jamais vu d'épandage sur des chemins forestiers, du moins dans notre région.

PAR LE PRÉSIDENT:

3095 Mais advenant que Saint-Laurent Énergies voudrait utiliser, quelles seraient les restrictions de la part du MRNF?

PAR M. RICHARD BILODEAU:

3100 La protection des cours d'eau n'est pas sous notre juridiction, mais par connaissance, exemple, lorsque les camions du ministère des Transports passent au-dessus du fleuve Saint-Laurent, il y a interruption d'épandage de sel ou de d'autres produits semblables.

3105 Alors je suppose que ce serait la même chose vis-à-vis les ponts et cours d'eau qui seraient traversés. Mais puisqu'on n'a jamais vécu ça, je peux pas vous en dire plus.

PAR LE PRÉSIDENT:

3110 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3115 Quelques autres questions avant de terminer qui sont des questions de la Commission.

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

J'ai pas une troisième petite question, monsieur le Président?

3120 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, ça fait déjà trois (3), monsieur Chabot. Il est déjà neuf heures et demie (9 h ½), on voudrait pas que ça se termine trop tard, mais allez-y.

3125

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

C'est une petite.

3130

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est la dernière par exemple!

3135

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

D'accord, merci monsieur le Président.

Concernant l'abri forestier – pardon, il faut que je me reprenne!

3140

Concernant le centre d'interprétation, si on réfère aux ententes signées avec la municipalité, à l'entente signée avec la municipalité de Saint-Luc, le type de bâtiment est décrit, la description correspond à un abri forestier de trois (3) côtés, donc quelque chose d'assez rudimentaire.

3145

Puis ce bâtiment-là ne correspond pas à un mode de promotion pour le parc éolien ou quoi que ce soit, de la façon dont ça nous a été présenté. Ce serait plus un mode d'atténuation pour la présence de deux (2) éoliennes qui sont en deçà du trois cents mètres (300 m) d'un sentier récréatif.

3150

Donc est-ce que c'est la réalité, puis est-ce que c'est aussi la réalité que cet abri forestier là ne sera pas accessible pendant l'hiver dû au danger de la proximité des éoliennes?

PAR LE PRÉSIDENT:

3155

D'accord, monsieur Cookson, et après ça, j'irai voir monsieur Leclerc de la municipalité de Saint-Luc.

3160

PAR M. STEPHEN COOKSON:

Monsieur le Président, effectivement, la proposition de centre d'interprétation inclut accès à proximité à deux (2) éoliennes dans l'agencement original, c'était l'éolienne A37 puis A36.

C'était clairement expliqué dans le document qu'on a remis à la municipalité de Saint-Luc.

On ne prévoit pas un accès limité à ces sentiers autre que pendant les périodes de givre.

3165 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci monsieur Cookson.

3170 Monsieur Leclerc, est-ce que vous pourriez vous avancer jusqu'à l'avant s'il vous plaît?

Donc monsieur Leclerc, l'entente qui est entre la municipalité de Saint-Luc et Saint-Laurent Énergies et dans laquelle on parle de ce fameux, enfin, de centre d'interprétation, est-ce que ça satisfait la municipalité en termes de bâtiment?

3175 Moi, parce que quand j'ai lu ça dans l'étude d'impact, la première fois on parlait d'un centre d'interprétation, j'ai dit, wow, c'est intéressant. Mais après autre lecture, j'ai dit, peut-être moins intéressant.

3180 Mais est-ce que ça satisfait? Pour quelle raison vous avez demandé ça, monsieur Leclerc?

PAR M. RENÉ LECLERC:

Oui monsieur le Président, c'est surtout pour une période de saison d'été pour informer les touristes qu'on a pensé pour l'avenir, nous autres.

3185 Puis c'est ça, c'est pour l'été seulement.

PAR LE PRÉSIDENT:

3190 Donc informer les touristes, mais il y aura personne qui va y travailler?

PAR M. RENÉ LECLERC:

3195 Il peut y avoir des étudiants de saison d'été, cinq-six (5-6) semaines, sept (7) semaines.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et qui seraient défrayés par la municipalité?

3200 **PAR M. RENÉ LECLERC:**

La municipalité.

PAR LE PRÉSIDENT:

3205

Bon d'accord. Merci monsieur Leclerc.

PAR M. RENÉ LECLERC:

3210

Merci bien.

QUESTIONS DE LA COMMISSION

3215

PAR LE PRÉSIDENT:

Si on parle de votre réseau électrique, est-ce qu'il va être entièrement enfoui?

3220

PAR M. STEPHEN COOKSON:

Oui, le réseau collecteur devrait être entièrement enfoui, tel que stipulé dans les deux (2) réglementations de contrôle intérimaire.

3225

Il y a une clause dans ce règlement qui permet certaines sections du réseau collecteur d'être aériennes, dans le cas que l'enfouissement est techniquement infaisable. Dans ce cas-là, le promoteur doit déposer aux MRC un rapport d'ingénieur faisant ce cas-là, et ce rapport-là doit être accepté par les MRC.

3230

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Donc c'est sûr que ça va se faire en ingénierie un peu plus détaillée finalement.

PAR M. STEPHEN COOKSON:

3235

Exactement. Il y a quand même certaines autres clauses qui font en sorte que même dans les cas où est-ce que c'est techniquement infaisable ou très très difficile, que les sections aériennes ne devraient pas être visibles de certaines infrastructures récréotouristiques.

3240

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait. Dans votre volume, le PR5.6, à la page 105 et 106, il est mentionné qu'il y a un trois cent quarante mille dollars (340 000 \$) de loyer qui pourrait être versé annuellement aux MRC pour le parc régional, pour le développement du parc régional.

3245

Ce trois cent quarante mille dollars (340 000 \$), ça correspond à quoi, à trente-quatre (34) éoliennes, parce qu'hier, monsieur Fillion parlait plutôt entre vingt-trois (23) et vingt-huit (28).

Le chiffre exact, ce serait quoi exactement?

3250

PAR M. STEPHEN COOKSON:

Monsieur le Président, je devrais préciser qu'on n'était pas partie des discussions entre la MRC puis le MRNF en termes de la négociation de cette entente-là.

3255

Le chiffre trois cent quarante mille dollars (340 000 \$) vient d'un calcul établi sur les derniers agencements du projet, et les limites de la zone intensive, tel qu'on a reçu des MRC cet automne.

PAR LE PRÉSIDENT:

3260

Et, monsieur Patry, je vais encore aller vous voir, est-ce que ça a été modifié, le nombre d'éoliennes dans l'agrandissement de la zone extensive, est-ce que ça a été modifié?

Au lieu de trente-quatre (34), c'est plus bas, en fait c'est moins élevé?

3265

PAR M. YVON LACOMBE:

Oui. La zone a été établie en fonction, oui, on a regardé ça, mais je sais qu'on va probablement le revoir aussi avec le nouvel agencement, avec les gens du MRN de ce côté.

3270

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc ça veut dire que ça va être moins que trente-quatre (34) éoliennes?

3275

PAR M. YVON LACOMBE:

Ça reste à définir avec les gens du MRN.

PAR LE PRÉSIDENT:

3280

Donc pour l'instant, vous savez pas exactement, mais si on regarde un chiffre de grandeur, un ordre de grandeur, ça peut être quoi, entre vingt-quatre (24) puis vingt-huit (28)?

PAR M. YVON LACOMBE:

3285

Puis vingt-huit (28).

PAR LE PRÉSIDENT:

3290

Donc c'est entre vingt-quatre (24) et vingt-huit (28).

Oui monsieur Lachance! On vous écoute.

PAR M. SERGE LACHANCE:

3295

Serge Lachance, directeur régional ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Juste préciser ce qui est actuellement la base de la discussion, de la négociation avec les deux (2) MRC.

3300

Comme monsieur Fillion disait hier, l'objectif de la réalisation du projet éolien, c'est notamment de permettre aux deux (2) MRC d'obtenir un financement sur une base récurrente, pour permettre la consolidation et le développement du parc.

3305

Donc ce qui est sur la table actuellement, c'est un partage des revenus des redevances issues des baux fonciers qui seraient émis pour chacune des éoliennes.

Sur le projet qui est actuellement sur la table, c'est environ soixante-quinze (75) éoliennes, quinze (15) sur terres privées, soixante (60) sur terres publiques.

3310

Ce qu'on regarde, c'est une possibilité de diviser les redevances en deux (2). Donc plus ou moins trente (30) éoliennes, les revenus de trente (30) éoliennes, donc environ trois cent mille dollars (300 000 \$), parce que les revenus, c'est dix mille dollars (10 000 \$) à peu près par éolienne.

3315

Donc c'est à peu près moitié-moitié, plus ou moins trente (30) éoliennes.

La décision finale du partage va dépendre du projet final dans le fond du projet éolien.

PAR LE PRÉSIDENT:

3320

Donc hier, on nous a dit que le projet final était vraiment en très bonne voie, il reste que quelques petites ficelles à attacher, donc savez-vous à peu près à quelle date l'entente entre la MRC et le MRNF à ce sujet devrait être signée?

3325

PAR M. SERGE LACHANCE:

Là, ce qu'on a fait, c'est qu'on a préparé une convention avec une description technique qui est en cours d'élaboration, qui fait en sorte qu'on agrandit la zone principale où c'est prévu qu'il y aurait justement un retour aux MRC pour les redevances.

3330

Là actuellement, on est en train de finaliser ça. Là, on attend, dans le fond, la réalisation ou la décision du gouvernement sur le projet éolien.

3335

En fonction de la configuration qui va être retenue, là, à ce moment-là, on va réajuster la proposition.

Mais l'objectif de notre ministère, face aux deux (2) MRC, c'est un partage qui serait d'environ moitié-moitié au niveau des redevances.

3340

C'est pour ça que je vous dis que c'est environ trente (30) éoliennes, sur une base d'à peu près soixante (60) éoliennes sur terres publiques, approximatif, mais on travaille sur cette base-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3345

Est-ce que c'est le MRNF qui a décidé du montant de dix mille dollars (10 000 \$) par année ou c'est le promoteur qui est arrivé gentiment et vous a offert...

PAR M. SERGE LACHANCE:

3350

Non, c'est prévu par règlement, ça.

Moi, quand je vous parle des redevances, je parle des baux fonciers. À chaque fois qu'on établit une infrastructure sur les terres publiques, ça prend un bail foncier pour occuper le territoire.

3355

C'est prévu par règlement qu'un bail foncier pour l'établissement d'une éolienne, le loyer, c'est environ dix mille dollars (10 000 \$).

3360

C'est pour ça que quand on calcule par exemple, s'il y a soixante (60) éoliennes sur terres publiques, ça veut dire que les revenus fonciers, c'est environ six cent mille dollars (600 000 \$) par année.

Et ça, ça exclut toutes les redevances qui vont être payées à Hydro-Québec par exemple pour l'hydroélectricité, par rapport au gouvernement du Québec.

3365

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc si c'est par règlement, donc c'est possible de déposer le règlement en question?

3370

PAR M. SERGE LACHANCE:

Sûrement.

PAR LE PRÉSIDENT:

3375

Parfait. Donc on s'attend à ce que vous déposiez le règlement auprès de madame Boutin. Bien peut-être plus l'envoyer directement au BAPE, parce que je pense pas que vous soyez ici demain, tout comme nous d'ailleurs.

3380

Oui monsieur Haemmerli, vous aviez une question.

PAR LE COMMISSAIRE:

3385

Oui. Je voulais juste revenir sur le montant sur lequel vous discutez serait toujours de dire à l'exploitation du parc?

PAR M. SERGE LACHANCE:

3390

Exact. Dans le fond, un des objectifs du ministère là-dedans, c'est de donner les outils financiers pour permettre aux deux (2) MRC de consolider puis développer le parc.

Comme disait monsieur Fillion hier, le parc vit des difficultés d'autofinancement puis de développement.

3395

Donc pour nous et pour les deux (2) MRC, le projet éolien, ça peut être aussi intéressant de financement pour amener de l'argent additionnel, pour assurer une base financière suffisante pour développer le parc.

Et en même temps, générer des projets à l'intérieur du parc pour faire de la mise en valeur et créer des emplois.

3400

C'est dans ce contexte-là qu'à la demande des deux (2) MRC, le ministère a accepté ce partage des redevances.

PAR LE COMMISSAIRE:

3405

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3410

Merci beaucoup monsieur Lachance.

Maintenant, je sais pas si c'est monsieur Patry ou monsieur Lacombe qui va répondre. Dans le protocole d'entente intervenu avec les MRC, il est indiqué que Saint-Laurent Énergies va défrayer un montant de cinquante mille dollars (50 000 \$) à la signature, ensuite un autre cinquante mille dollars (50 000 \$) à l'obtention du décret et par la suite, deux (2) montants de cent mille dollars (100 000 \$), l'un après l'obtention des certificats de conformité, permis de construction, et le dernier, lors de la mise en service du parc éolien.

3415

Ce trois cent mille dollars (300 000 \$) va servir à quoi? Est-ce qu'il va servir à des investissements pour des équipements dans le parc ou de nouveaux projets récréotouristiques?

3420

À quoi va servir ce trois cent mille dollars (300 000 \$)?

PAR M. GAÉTAN PATRY:

3425

Écoutez, ça n'a pas nécessairement été défini. Une chose qui est sûre, c'est que ça va être un retour dans le parc, ça, c'est certain.

Il y a le fonctionnement, parce qu'on n'a jamais été capable d'assurer une permanence.

3430

Ensuite, écoutez, on va parler possiblement d'équipements, mais ça, ça va être avec l'aide de certains programmes. On pense entre autres au programme de mise en valeur forestier sur lequel on a compté depuis plusieurs années. Mais ça, ça demeure des choses à définir.

3435

Puis ce que je voudrais dire, c'est qu'il y a ce trois cent mille (300 000 \$) là, on parlait tantôt de trois cent mille (300 000 \$) en baux qu'on recevrait de la présence des éoliennes dans la zone principale. Ce trois cent mille (300 000 \$), il y a un soixante-quinze mille (75 000 \$) qui est

également aussi accordé par Saint-Laurent Énergies pour pouvoir fonctionner d'une manière récurrente annuellement.

3440

PAR LE PRÉSIDENT:

Maintenant, bon, on sait que dans les ententes avec les MRC, il y a une clause d'essayer de trouver, de favoriser les entrepreneurs locaux.

3445

Est-ce qu'au niveau de chacune de vos MRC, il y a des entreprises qui sont en mesure de répondre aux exigences du promoteur quant au travail à effectuer?

PAR M. YVON LACOMBE:

3450

On n'a pas de réponse à ça pour le moment.

PAR LE PRÉSIDENT:

3455

Vous n'avez pas de réponse, monsieur Lacombe?

PAR M. YVON LACOMBE:

3460

Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

3465

Du côté du promoteur, est-ce que vous avez réussi à regarder ou à valider s'il y avait des entreprises qui étaient en mesure de répondre à vos exigences quant au déboisement, quant à la construction de routes?

PAR M. STÉPHANE BOYER:

3470

Donc comme on l'a déjà abordé, on a, dans l'étude d'impact, une liste d'entreprises qui avaient été identifiées pour les services et puis aussi quand même certaines fournitures de biens et de services.

3475

Mais le travail réel est à faire avec les CLD. De la façon dont on procède, c'est qu'on travaille avec les CLD pour en général réaliser ce qu'on appelle un bottin.

3480 On fait une réunion d'information, on présente les besoins de Saint-Laurent Énergies en compagnie des CLD, on invite finalement les entreprises de la région à se faire connaître. On va avoir une grille où est-ce qu'on demande des informations sur la capacité des entreprises.

Et à ce moment-là, à partir de, je dirais, de ces listes et de cette connaissance, on va intégrer ces gens-là dans nos listes de soumissionnaires potentiels.

3485 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Excellent, merci monsieur Boyer.

Ma question s'adresse à vous, monsieur Talbot.

3490 Bon, dans un des avis qui a été envoyé, en fait dans le programme de suivi environnemental, il y a eu un avis qui est à l'effet qu'un suivi de la végétation était nécessaire.

Est-ce que c'est toujours requis?

3495 **PAR M. DENIS TALBOT:**

Un suivi de la végétation, on parle d'un suivi de revégétalisation?

3500 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Probablement. C'est un des avis qui a été donné par, attendez, ça se trouve dans le PR5.4, mais je ne saurais dire à quel endroit, à quelle page exactement.

3505 Mais c'est un avis qui avait été donné par une de vos directions.

PAR M. DENIS TALBOT:

3510 C'est probablement soit la Direction régionale ou la Direction du patrimoine écologique, mais on pense davantage que c'est la Direction régionale.

Actuellement, on est en analyse environnementale, puis on est en attente de nouveaux avis de ces directions-là.

3515 Mais effectivement, ça pourrait être considéré. On verra les motifs qui sont à l'appui de cette demande, ça pourrait être considéré.

PAR LE PRÉSIDENT:

3520 Parfait, merci monsieur Talbot.

Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE:

3525

Je vais aller voir un représentant des MRC. On vous a demandé dans la rencontre préparatoire de déposer un document de monsieur Paulette, 2008, bon. J'ai découvert après coup qu'il y en avait un autre qui avait été élaboré en 2006 qui s'intitulait "Les principaux risques liés à un éventuel développement dans le Parc régional du Massif du Sud", qui était finalement un document d'argumentaire.

3530

Est-ce qu'il est possible de le déposer s'il vous plaît?

PAR M. GAÉTAN PATRY:

3535

Oui, c'est possible.

PAR LE COMMISSAIRE:

3540

D'accord, merci.

On va aller voir le promoteur! Il a été question durant ces soirées, à quelques reprises, de perturbations, notamment durant la période de construction, et par rapport à la chasse essentiellement.

3545

Et ce qu'on retient dans vos propositions dans l'étude d'impact, c'est effectivement, vous proposez de l'information, ça demanderait peut-être à être précisé.

3550

Et vous avez un engagement à l'égard de la chasse. Mais pour toutes les autres activités, par exemple estivales, la marche, le vélo, etc., qui seraient pratiquées dans le parc durant la période de construction, on n'a pas vraiment de proposition de mesures d'atténuation.

J'aimerais vous entendre à ce sujet-là.

3555 **PAR M. STEPHEN COOKSON:**

On n'a pas de proposition concrète pour des activités, d'autres activités autres que celui-là qui a été mentionné.

3560 Ce sera le but de Saint-Laurent Énergies d'essayer de limiter ses activités de construction dans des zones où est-ce qu'on demanderait pour raisons de sécurité, pour que des gens évitent certains secteurs, dans la mesure du possible.

3565 C'est sûr que sur un chantier de construction comme celui d'un projet éolien, il y a de la grande machinerie, des secteurs où est-ce qu'on a des grues, et donc des secteurs où est-ce que pour des raisons de sécurité, on essaiera de limiter l'accès.

3570 Donc on demandera aux utilisateurs à ce moment-là d'éviter ces secteurs. Il n'y a pas de mesures spécifiques pour cette période-là, c'est une période qui est présentement prévue être de dix-huit (18) mois.

PAR LE COMMISSAIRE:

3575 Où ça correspondrait finalement à la fermeture de certaines zones du parc pendant la période où vous y établissez votre parc éolien?

PAR M. STEPHEN COOKSON:

3580 Bien écoutez, je pense, monsieur le Commissaire, que plusieurs des secteurs où est-ce qu'on va installer les éoliennes dans les grands travaux de fondations et de construction de chemins sont sur des nouveaux chemins. Donc vous voyez, si vous regardez la carte 3.3, la majorité des éoliennes se retrouve sur les nouveaux chemins.

3585 Donc c'est des secteurs qui sont pas présentement accessibles. Donc on prévoit pas beaucoup d'utilisation dans ces secteurs.

3590 Certainement qu'il y a certains secteurs où est-ce qu'on va avoir du transport sur des chemins d'accès existants, et nouveaux chemins d'accès où est-ce qu'il y aura certaines précautions mises en place pour s'assurer de l'utilisation sécuritaire des sentiers dans ces secteurs-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

3595 OK. Ça va aller pour celle-là. Je veux pas entamer un débat sur les sentiers, superposer la carte des sentiers à la 3.3, on fera notre analyse, puis on verra.

Dans votre échéancier, le déboisement, il est prévu quand?

PAR M. STEPHEN COOKSON:

3600 Présentement, on espère débiter le déboisement en août 2011.

PAR LE COMMISSAIRE:

3605 Ça va. Ça coupe ma question là.

Il y a une autre question qui a été abordée aussi à quelques reprises durant l'audience.

3610 Vous mentionnez que vous avez un certain déboisement pour l'établissement du chantier, puis que vous allez revégétaliser des surfaces, des parties de plates-formes, des parties d'emprises de chemins.

3615 Puis en même temps, vous nous dites à certains endroits que c'est ça, à d'autres, toutefois considérant la possibilité de démanteler après vingt (20) ans, bien, on peut pas vraiment reboiser.

Il y a comme, je sais pas comment le dire, une espèce de valse entre deux (2) extrêmes. En fait, ce que j'aimerais savoir, est-ce qu'on n'a pas finalement un ensemble de superficies qui vont être perturbées plus ou moins pendant toute la durée d'existence du parc éolien?

PAR M. STEPHEN COOKSON:

3620 En fait, monsieur le Commissaire, on prévoit revégétaliser tous les secteurs qui vont être décapés pour l'installation des éoliennes. Même que dans certains secteurs de pente forte, on a pris l'engagement dans les réponses à des préoccupations des ministères, de reboiser certaines sections où est-ce qu'il y avait une pente forte, pour établir une autre stabilisation plus importante de ces secteurs-là.

3630 Qu'est-ce qu'on a mentionné, je pense, lors des audiences, c'est qu'on ne fera pas une replantation d'arbres dans ces secteurs-là, parce que tel que mentionné par monsieur Vertefeuille, en vingt (20) ans, si on a besoin de démanteler le projet éolien, ces arbres n'auront pas eu leur

pleine valeur commerciale, donc on préfère de revégétaliser et laisser la population des arbres avancer naturellement sur ces espaces-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

3635

OK. Puis il y avait aussi dans les avis des ministères une espèce, pas de controverse, mais en tout cas, il y avait une préoccupation à l'effet que la revégétalisation, si on laisse repartir la végétation, on ensemence, on attire un certain type de faune qui attire les rapaces près des éoliennes, etc.

3640

Alors je sais pas si le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a un commentaire à émettre à ce sujet-là ou des exigences particulières, en termes de revégétalisation?

PAR M. LOUIS MADORE:

3645

Effectivement, un problème qui a été abordé, je pense que Normand, notre spécialiste, avait mentionné l'enjeu avec la présence d'herbacées qui amènent une petite faune et qui pourraient éventuellement amener de nouveaux rapaces dans le secteur, ce qui est pas nécessairement souhaitable dans un parc éolien.

3650

PAR LE COMMISSAIRE:

D'accord. Et l'alternative, ce serait?

3655

PAR M. LOUIS MADORE:

Idéalement, je présume, c'est pas mon domaine, mais ce serait de revégétalisation plus avec...

3660

PAR LE COMMISSAIRE:

Arbustive?

3665

PAR M. LOUIS MADORE:

Arbustive, oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

3670

OK, d'accord, merci.

Deux (2) petites questions de précision, parce que si on réfère à vos documents, on veut juste savoir où est la bonne information, si vous me permettez!

3675 Alors dans certaines réponses aux questions, vous vous êtes engagé à faire un inventaire des chiroptères, que vous avez déposé cette année.

Dans ceux de 2008, vous dites que ça a permis de confirmer la présence de trois (3) espèces de chauves-souris susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.

3680 Pour les inventaires menés en 2008-2009, vous nous dites que ça a permis de confirmer la présence de quatre (4) des cinq (5) espèces de chauves-souris susceptibles d'être désignées, mais si je ne m'abuse, sans les nommer, dans le dernier volume, là.

Est-ce qu'on pourrait savoir quelles sont ces quatre (4) espèces s'il vous plaît?

3685

PAR M. STEPHEN COOKSON:

Oui monsieur le Commissaire. Je vais demander à madame Martineau de préciser si possible tout de suite les espèces en question. Sinon, on peut retourner à la Commission avec une réponse précise là-dessus.

3690

PAR LE COMMISSAIRE:

D'accord. Madame Martineau.

3695

PAR Mme CHRISTINE MARTINEAU:

Donc dans la description des espèces qu'on trouve présentement, on fait un inventaire, comme vous l'avez mentionné, mais aussi on regarde le potentiel de certaines espèces. Donc c'est peut-être là qu'il y a eu une confusion.

3700

PAR LE COMMISSAIRE:

Pouvez-vous clarifier? C'est dans votre volume 10, c'est à la page 100, si je ne m'abuse.

3705

"Les inventaires menés à l'été et à l'automne 2008 et 2009 ont permis de confirmer la présence de quatre (4) des cinq (5) espèces de chauves-souris susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec. L'inventaire mené en 2010 n'a pas permis d'apporter de nouvelles données."

3710

On vous demande simplement de nous nommer, pouvez-vous nous fournir l'information quant aux quatre (4) espèces que vous avez identifiées s'il vous plaît?

PAR Mme CHRISTINE MARTINEAU:

3715

Est-ce que vous me donnez une minute, je vous reviens?

PAR LE COMMISSAIRE:

3720

Bien, c'est pas obligé d'être là.

PAR M. STEPHEN COOKSON:

3725

On va revenir à la Commission avec la réponse qui sera dans l'inventaire original qui a été fait par Activa en 2008.

PAR LE COMMISSAIRE:

3730

Parfait. Puis il y a un autre tableau, bon, à la page 80 de votre volume 10, vous nous donnez les nouvelles versions, le tableau 8.9, qui comprend les superficies de chacun des sous-bassins, les superficies déboisées, les pourcentages, bon.

3735

Si on va dans votre volume 4, alors là, on a à peu près les cent quatre-vingt-cinq hectares (185 ha), si on va dans votre volume 4, il y a un tableau, en réponse à la question 128, qui donne les superficies touchées par l'aménagement du projet initial, qui est à peu près cent soixante hectares (160 ha).

On s'est dit, bon bien, si on a des comparaisons à faire, on peut le faire avec ça.

3740

À l'annexe du même document, dans l'étude hydrologique, vous avez un autre tableau qui donne aussi cent soixante hectares (160 ha) de déboisement, mais les chiffres sont totalement différents pour les sous-bassins. Les deux (2) tableaux ne correspondent pas du tout.

Alors on aimerait savoir lequel est le bon pour le projet initial?

3745

PAR M. STEPHEN COOKSON:

3750

Monsieur le Commissaire, c'est surprenant, les chiffres devraient se raccorder, étant donné qu'il y avait de légers changements entre les designs du projet, mais pas des grands changements.

Ça se peut que ce soit une faute typo. Donc on va vous revenir avec une confirmation de ces chiffres-là, quel tableau est correct dans quelle situation.

PAR LE COMMISSAIRE:

3755

Oui, s'il vous plaît. Merci pour celle-là.

C'est tout!

3760

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Olivier me fait part d'un message que monsieur Mario Labrie qui était déjà inscrit au registre avant cette fermeture était arrivé seulement à vingt et une heures trente-trois (21 h 33), donc je vais permettre à monsieur Labrie de s'avancer et de venir poser deux (2) questions.

3765

Là, c'est vrai que ça va être les deux (2) dernières questions pour la soirée!

Oui monsieur Haemmerli.

3770

PAR LE COMMISSAIRE:

Pendant que monsieur Labrie s'avance, j'en ai oublié une!

3775

Une discussion hier sur l'habitat de la grive de Bicknell où on a eu de la part du MRNF une représentation à l'effet que c'était pas évident de créer des habitats propices avec les interventions que vous proposiez.

3780

Advenant que ces interventions-là soient acceptées par le gouvernement, est-ce que vous prévoyez de mettre en place un programme de suivi pour documenter l'efficacité de vos mesures, finalement?

PAR M. STEPHEN COOKSON:

3785

Je vais demander à monsieur Stéphane Boyer de répondre à cette question.

PAR M. STÉPHANE BOYER:

Monsieur le Président, monsieur le Commissaire, je crois que dans le programme de compensation, étant donné que c'est une proposition quand même qu'on reconnaît qui est

3790 nouvelle, il serait important, oui, de discuter avec le MRNF d'un suivi, pour s'assurer qu'il y a évidemment une réussite de la compensation.

C'est assez typique de tout programme de compensation élaboré pour ce genre finalement de programme.

3795

PAR LE COMMISSAIRE:

Ça me va, merci.

3800

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Boyer.

3805

MARIO LABRIE

PAR LE PRÉSIDENT:

3810

Monsieur Labrie, on vous écoute.

PAR M. MARIO LABRIE:

3815

Merci monsieur le Président, monsieur le Commissaire, de prendre la parole à cette heure-là.

3820

Donc moi, ma première question, c'est en regard de ce qui s'est dit hier après-midi. Bon, je constate et je lève mon chapeau au ministère des Ressources naturelles qui a affirmé qu'il maintiendrait la directive ministérielle de ne pas accepter d'éoliennes dans la zone qu'il considère comme l'habitat optimal de la grive de Bicknell.

3825

Par contre, aussi Saint-Laurent Énergies, bon, a affirmé de façon assez claire qu'il leur serait impossible de remplir ces normes légales. Et surtout on s'est aperçu que Saint-Laurent Énergies a mentionné leur grande surprise de ne pas pouvoir profiter de ce qui semble être un vide juridique quant à l'application actuelle de la Loi sur les espèces menacées, du même fait où vraiment que la délimitation finale des aires de nidification de la grive ne seront peut-être pas sorties officiellement non plus.

3830 Donc ma question, en regard de ces nouvelles données, de ce qui s'est passé hier après-midi, c'est: Est-ce que le ministère des Ressources naturelles entend modifier l'habitat qu'il a défini à la lumière des données fournies par le Service canadien de la faune hier?

3835 Et est-ce qu'il possède les outils législatifs et réglementaires efficaces pour contraindre le promoteur à protéger adéquatement l'habitat de la grive de Bicknell?

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça a été répondu un peu plus tôt.

3840 **PAR M. MARIO LABRIE:**

OK.

PAR LE PRÉSIDENT:

3845 Donc vous aurez à lire les transcriptions, monsieur Labrie.

PAR M. MARIO LABRIE:

3850 OK.

PAR LE PRÉSIDENT:

3855 Votre seconde question.

PAR M. MARIO LABRIE:

3860 Ma seconde question, c'était concernant – lundi soir, j'avais exprimé le fait que je trouvais qu'on était à un stade un peu embryonnaire au niveau des connaissances, entre autres de la grive de Bicknell, mais aussi au niveau de la flore, de la végétation.

3865 Et je voulais savoir, depuis 2006, qu'est-ce qui a été fait, quelles connaissances ont été acquises, soit au cours des études d'impact, y a-t-il eu d'autres études qui ont amené des connaissances botaniques nouvelles au niveau des lieux?

Parce qu'en fait, il y avait juste eu deux (2) jours d'observation par un botaniste reconnu qui avait été faits auparavant, ce qui était pas beaucoup pour la grandeur du territoire.

PAR LE PRÉSIDENT:

3870

Si je me trompe pas, je pense que cette question-là a également été répondue cet après-midi.

PAR M. MARIO LABRIE:

3875

OK.

PAR LE COMMISSAIRE:

3880

Juste un élément d'information. Ce qu'on nous a dit, c'est que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs avait soumis les nouvelles informations à sa Direction du patrimoine écologique, qu'il était pas en mesure de répondre aujourd'hui, mais que dès que la réponse serait disponible, elle serait déposée à la Commission. Et ce sera accessible sur le site du BAPE.

3885

PAR M. MARIO LABRIE:

Ça va, merci beaucoup.

3890

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Labrie.

3895

MOT DE LA FIN

PAR LE PRÉSIDENT:

3900

Donc ceci clôt officiellement la première partie de l'audience publique.

3905

La Commission constate que des informations complémentaires sont attendues pour répondre à des questions. La Commission compte les recevoir au plus tard dans les prochaines heures, prochaines vingt-quatre (24) heures si la réponse est facile, si elle demande un peu plus de travail, donc quarante-huit (48) heures.

Ces renseignements seront aussitôt rendus publics, afin qu'ils soient utiles à la préparation des mémoires et à l'expression des opinions des participants au moment de la deuxième partie de l'audience qui aura lieu ici même à compter du lundi 24 janvier 2011 à dix-neuf heures (19 h).

3910

Entre-temps, la Commission poursuit ses travaux. Elle consent à recevoir jusqu'à vendredi cinq heures (5 h), dix-sept heures (17 h), les questions provenant tant des personnes qui n'ont pu assister aux séances d'aujourd'hui que des participants actuellement présents.

3915

Donc évidemment, on s'attend à recevoir pas plus que trois (3) questions par participant.

Il appartient à la Commission d'apprécier l'intérêt qu'elles présentent pour les travaux de la Commission et de déterminer si les informations déjà fournies suffisent pour y répondre. Dans ce cas également, la Commission compte recevoir les renseignements demandés dans un délai maximal de vingt-quatre (24) ou quarante-huit (48) heures.

3920

Les questions et réponses, ainsi que les nouveaux documents obtenus, seront déposés officiellement et rendus publics. Ils deviendront accessibles dans les centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle et également dans le site Web du BAPE.

3925

Je vous rappelle qu'il est important de manifester votre intention de déposer et de présenter un mémoire auprès de madame Anne-Lyne Boutin, la coordonnatrice de la présente Commission, au plus tard le lundi 10 janvier 2011.

3930

L'objectif vise à préparer l'horaire de la deuxième partie de l'audience publique.

Pour nous permettre de prendre connaissance de votre mémoire et de bien comprendre votre opinion, je souhaite que vous transmettiez votre mémoire au secrétariat de la Commission d'enquête au plus tard le jeudi 20 janvier 2011 à midi (12 h).

3935

Pour vous aider à préparer votre mémoire, le BAPE a produit un guide d'information sur la préparation des mémoires, lequel guide est disponible à l'arrière de la salle ainsi que dans le site Web du BAPE.

3940

En deuxième partie de l'audience publique, la disposition de la salle est bien différente. Seule la table des participants et celle de la Commission demeurent en place.

Le promoteur et les personnes-ressources qui souhaitent être présents seront les bienvenus. Toutefois, ils ne seront plus appelés à intervenir devant la présente Commission.

3945

Cette deuxième partie est exclusivement consacrée à la présentation des opinions des citoyens, des groupes, des municipalités et des organismes sur le projet et ses répercussions.

3950 Je vous accorderai quinze (15) minutes de présentation. Il va de soi que mon collègue et moi pourrons échanger avec vous pour préciser et éclaircir certains points de votre opinion.

Les mémoires demeurent confidentiels jusqu'au moment de leur présentation devant la Commission.

3955 Pour terminer, je remercie le porte-parole du promoteur, monsieur Stephen Cookson, et son équipe, de même que les personnes-ressources, pour toute l'information fournie au cours de cette première partie de l'audience publique.

3960 Surtout un très grand merci aux participants d'avoir questionné ce projet, ce qui nous a permis d'approfondir différentes facettes de celui-ci.

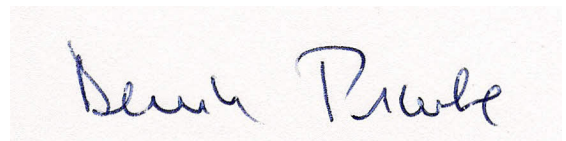
3965 Enfin, je remercie les gens à la technique, monsieur Richard Grenier ainsi que monsieur Michel Filteau, madame Denise Proulx sténotypiste, de même que l'équipe de la Commission d'enquête, mesdames Anne-Lyne Boutin et Julie Olivier, messieurs Yvon Deshaies et Rafael Carvalho.

Ainsi évidemment que mon collègue, monsieur John Haemmerli.

3970 Au plaisir de vous revoir le 24 janvier prochain.

Merci encore de votre participation à cette première partie de l'audience publique, et bonne fin de soirée.

3975 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.



DENISE PROULX, s.o.

3980